Dimanche 14 Chaâbane 1426

44ème ANNEE



Correspondant au 18 septembre 2005

الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمة المناطبة الشغبية

المركب المحاتية

اِتفاقات دولئة ، قوانين ، ومراسيم وتراريم والنين الم ومراسيم وترادات و والراء ، مقردات ، مناشير ، إعلانات و بالاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW. JORADP. DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 021.54.3506 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A	C.C.P. 3200-50 ALGER
		(Frais d'expédition en sus)	TELEX: 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE

DECRETS

ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, à la Présidence de la République
Décret présidentiel n° 05-324 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères
Décret exécutif n° 05-325 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au Chef du Gouvernement
Décret exécutif n° 05-326 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales
Décret exécutif n° 05-327 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005 au ministre de la justice, garde des sceaux
Décret exécutif n° 05-328 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des finances
Décret exécutif n° 05-329 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'énergie et des mines
Décret exécutif n° 05-330 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des ressources en eau
Décret exécutif n° 05-331 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des participations et de la promotion des investissements
Décret exécutif n° 05-332 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre du commerce
Décret exécutif n° 05-333 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des affaires religieuses et des wakfs
Décret exécutif n° 05-334 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des moudjahidine
Décret exécutif n° 05-335 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement
Décret exécutif n° 05-336 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre du transports
Décret exécutif n° 05-337 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'éducation nationale
Décret exécutif n° 05-338 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'agriculture et du développement rural

SOMMAIRE (suite)

titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des travaux publics	109
Décret exécutif n° 05-340 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	113
Décret exécutif n° 05-341 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, à la ministre de la culture	117
Décret exécutif n° 05-342 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la communication	121
Décret exécutif n° 05-343 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat	123
Décret exécutif n° 05-344 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	127
Décret exécutif n° 05-345 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	130
Décret exécutif n° 05-346 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des relations avec le Parlement	133
Décret exécutif n° 05-347 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels	135
Décret exécutif n° 05-348 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme.	139
Décret exécutif n° 05-349 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'industrie	144
Décret exécutif n° 05-350 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre du travail et de la sécurité sociale	146
Décret exécutif n° 05-351 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale	152
Décret exécutif n° 05-352 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques	158
Décret exécutif n° 05-353 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la jeunesse et des sports	162
Décret exécutif n° 05-354 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre du tourisme	166

DECRETS

Décret présidentiel n° 05-323 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, à la Présidence de la République.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa ler);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards trois cent soixante quinze millions neuf cent quatre mille dinars (4.375.904.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, à la Présidence de la République, sont répartis conformément au tableau annexé à l'original du présent décret et subdivisés comme suit:

Section I:

Présidence de la République

(Secrétariat général): 4.077.779.000 DA.

Section II:

Secrétariat général du Gouvernement : 243.809.000 DA.

Section III:

Haut commissariat à l'amazighité: 54.316.000 DA.

Art. 2. — La gestion des crédits figurant à chacune des sections ci-dessus est assurée respectivement par :

- le Secrétaire général de la Présidence,
- le Secrétaire général du Gouvernement,
- le Haut commissaire à l'amazighité.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.



Décret présidentiel n° 05-324 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt trois milliards trois cent soixante six millions soixante douze mille dinars (23.366.072.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	230.670.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	189.347.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	15.800.000
	Total de la 1ère partie	435.817.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	247.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.000.000
	Total de la 2ème partie	3.247.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	14.764.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	105.738.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	10.633.000
	Total de la 3ème partie	131.195.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	240.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	16.068.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	18.720.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	196.652.000
34-05	Administration centrale — Habillement	650.000
34-90 34-92	Administration centrale — Parc automobile	10.500.000
34-92 34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	600.000
	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	483.200.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	28.875.000
	Total de la 5ème partie	28.875.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'institut diplomatique et des relations internationales	38.000.000
	Total de la 6ème partie	38.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences internationales	79.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	5.822.000
37-08	Administration centrale — Dépenses d'organisation du sommet de la Ligue arabe	1.192.000.000
	Total de la 7ème partie	1.276.822.000
	Total du titre III	2.397.156.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Participation aux organismes internationaux	1.502.000.000
42-02	Contribution au Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme	150.000.000
42-03	Coopération internationale	6.488.000.000
42-04	Action maghrébine	11.000.000
	Total de la 2ème partie	8.151.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation à l'étranger	1.745.243.000
	Total de la 3ème partie	1.745.243.000
	Total du titre IV	9.896.243.000
	Total de la sous-section I	12.293.399.000
	SOUS-SECTION II SERVICES A L'ETRANGER	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales	2.605.000.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	4.610.000.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	33.000.000
	Total de la 1ère partie	7.248.000.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	_
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services à l'étranger — Prestations à caractère familial	23.701.000
33-12	Services à l'étranger — Prestations facultatives	250.000
33-13	Services à l'étranger — Sécurité sociale	482.000.000
	Total de la 3ème partie	505.951.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	476.000.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	273.312.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	113.880.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	641.460.000
34-15 34-91	Services à l'étranger — Habillement	6.048.000
34-91 34-93	Services à l'étranger — Parc automobile	242.500.000
34-73	Services à l'étranger — Loyers	757.187.000
	Total de la 4ème partie	2.510.387.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	214 225 000
33 11		214.335.000
	Total de la 5ème partie	214.335.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services à l'étranger — Frais de fonctionnement de nouveaux postes	
27.21	diplomatiques et consulaires	Mémoire
37-21 37-22	Services à l'étranger — Dépenses imprévues	20.000.000
31-22		500.000.000
	Total de la 7ème partie	520.000.000
	Total du titre III	10.998.673.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-91	Services à l'étranger — Frais d'assistance aux nationaux à l'étranger	74.000.000
	Total de la 6ème partie	74.000.000
	Total du titre IV	74.000.000
	Total de la sous-section II	11.072.673.000
	Total de la section I	23.366.072.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères	23.366.072.000

Décret exécutif n° 05-325 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au Chef du Gouvernement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards soixante-dix-huit millions quatre cent onze mille dinars (2.078.411.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au Chef du Gouvernement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au Chef du Gouvernement

au Onei au Gouvernement		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	CHEF DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Chef du Gouvernement — Rémunérations principales	85.110.000
31-02	Chef du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	126.491.000
31-03	Chef du Gouvernement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	22.481.000
	Total de la 1ère partie	234.082.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Chef du Gouvernement — Pensions de service et pour dommages corporels	1.800.000
	Total de la 2ème partie	1.800.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Chef du Gouvernement — Prestations à caractère familial	5,500,000
33-02	Chef du Gouvernement — Prestations facultatives	25.000
33-03	Chef du Gouvernement — Sécurité sociale	51.313.000
33-04	Chef du Gouvernement — Contribution aux œuvres sociales	4.823.000
	Total de la 3ème partie	61.661.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Chef du Gouvernement — Remboursement de frais	250.000.000
34-02	Chef du Gouvernement — Matériel et mobilier	6.160.000
34-03	Chef du Gouvernement — Fournitures	9.464.000
34-04	Chef du Gouvernement — Charges annexes	40.402.000
34-05	Chef du Gouvernement — Habillement	1.739.000
34-06	Chef du Gouvernement — Frais de fonctionnement de la résidence officielle du Chef du Gouvernement	1.600.000
34-07	Chef du Gouvernement — Frais de travaux et de séjour d'experts nationaux et/ou étrangers	500.000
34-08	Chef du Gouvernement — Frais de gestion des services communs de la résidence d'Etat du Club des Pins	5.000.000
34-80	Chef du Gouvernement — Parc automobile	32.880.000
34-92	Chef du Gouvernement — Loyers	99.000.000
34-97	Chef du Gouvernement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	17.000
	Total de la 4ème partie	446.762.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Chef du Gouvernement — Entretien des immeubles	14.283.000
	Total de la 5ème partie	14.283.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)	232.183.000
36-03	Subvention à l'office national de la lutte contre la drogue et la toxicomanie	119.779.000
	Total de la 6ème partie	351.962.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Chef du Gouvernement — Dépenses diverses	6.000.000
37-02	Chef du Gouvernement — Organisation de conférences et séminaires	142.000.000
37-03	Chef du Gouvernement — Versement forfaitaire	1.840.000
37-06	Comité de suivi des assises de la communauté algérienne résidant à l'étranger	6.000.000
37-08	Frais de fonctionnement du conseil de la concurrence	1.000.000
	Total de la 7ème partie	156.840.000
	Total du titre III	1.267.390.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Chef du Gouvernement — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	720.000
43-05	Frais de fonctionnement du commissariat général chargé de l'organisation de la saison algérienne en France	Mémoire
	Total de la 3ème partie	720.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution à l'agence spatiale algérienne	62.500.000
44-02	Contribution au centre national des techniques spatiales (C.N.T.S)	137.404.000
	Total de la 4ème partie	199.904.000
	Total du titre IV	200.624.000
	Total de la sous-section I	1.468.014.000
	Total de la section I	1.468.014.000
	SECTION II	
	COMMISSARIAT GENERAL A LA PLANIFICATION ET A LA PROSPECTIVE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Administration centrale — Rémunérations principales	29.260.000
31-22	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	37.961.000
31-23	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.693.000
	Total de la 1ère partie	68.914.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	5.000
	Total de la 2ème partie	5.000
		5.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.300.000
33-22	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-23	Administration centrale — Sécurité sociale	16.583.000
33-24	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	797.000
	Total de la 3ème partie	18.695.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
	Administration centrale — Remboursement de frais	2 520 000
34-21	Administration centrale — Remooursement de frais	3.520.000 1.300.000
34-22	Administration centrale — Waterier et moomer Administration centrale — Fournitures	1.456.000
34-23	Administration centrale — Tourntures	3.000.000
34-24 34-25	Administration centrale — Habillement	104.000
34-23 34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.148.000
34-98	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	10.538.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale — Entretien des immeubles	808.000
	Total de la 5ème partie	808.000
		000.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
26.21	· ·	
36-21	Subvention à l'office national des statistiques (ONS)	239.468.000
	Total de la 6ème partie	239.468.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Conseil national de la statistique (C.N.S) — Frais de fonctionnement	3.400.000
37-22	Administration centrale — Versement forfaitaire	612.000
37-23	Administration centrale — Conférences et séminaires	200.000
	Total de la 7ème partie	4.212.000
	Total du titre III	342.640.000
		2.210101000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	800.000
	Total de la 3ème partie	800.000
	Total du titre IV	800.000
	Total de la sous-section I	343.440.000
	Total de la section II	343.440.000
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	84.714.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	97.234.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	4.213.000
	Total de la 1ère partie	186.161.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
22.01		22 000
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	23.000 300.000
32-02	Total de la 2ème partie	323.000
	Total de la Zeme parde	323.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	6.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	46.160.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.500.000
	Total de la 3ème partie	57.180.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	997.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	4.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	113.000
34-82	Administration centrale — Parc automobile	1.385.000
34-96	Administration centrale — Loyers	1.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	16.805.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.232.000
	Total de la 5ème partie	1.232.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
	·	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	600.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.656.000
	Total de la 7ème partie	2.256.000
	Total du titre III	263.957.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	Total du titre IV	3.000.000
	Total de la sous-section I	266.957.000
	Total de la section III	266.957.000
	Total des crédits ouverts au Chef du Gouvernement	2.078.411.000

Décret exécutif n° 05-326 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent quarante neuf milliards deux cent soixante-treize millions quatre cent vingt six mille dinars (149.273.426.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	155.968.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	245,865,000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	8.483.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	220.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	35.000
	Total de la 1ère partie	410.571.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	265,000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	16.800.000
	Total de la 2ème partie	17.065.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	11.052.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	560.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	100.459.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	7.756.000
	Total de la 3ème partie	119.827.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	82.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.365.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.736.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	6.461.000
34-05	Administration centrale — Habillement	600.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.066.000
34-92	Administration centrale — Loyers	11.414.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	115.652.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	924.000
	Total de la 5ème partie	924.000
	6ème Partie Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'école nationale des transmissions (ENT)	32.000.000
36-02	Subvention à l'école nationale de la protection civile (ENPC)	85.000.000
36-04	Subvention au Centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Béchar	38.000.000
36-05	Subvention au Centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales d'Oran	38.000.000
36-06	Subvention au Centre national de formation, de perfectionnement et de recyclage des personnels des collectivités locales de Ouargla	39.000.000
	Total de la 6ème partie	232.000.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Dépenses diverses	10.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.418.000
37-03	Administration centrale — Etat civil	285.000.000
37-04	Administration centrale — Conférences et séminaires	7.350.000
37-05	Administration centrale — Elections	3.150.000
37-07	Subvention au fonds commun des collectivités locales	63.706.746.000
	Total de la 7ème partie	64.015.664.000
	Total du titre III	64.911.703.000
	ı	07.711.703.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.200.000
43-02	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique.	60.000.000
	Total de la 3ème partie	61.200.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie,	
	astrophysique et géophysique (CRAAG)	135.000.000
	Total de la 4ème partie	135.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Intervention de l'Etat en cas d'événements calamiteux ou de sinistres	100.000.000
46-03	Indemnisation des victimes non salariées d'actes de terrorisme	4.000.000.000
46-04	Indemnisation des victimes et des ayants droit des victimes des évènements ayant accompagné le mouvement pour le parachèvement de l'identité nationale	Mémoire
	Total de la 6ème partie	4.100.000.000
	Total du titre IV	4.296.200.000
	Total de la sous-section I	69.207.903.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	4.130.802.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.642.490.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	146.528.000
	Total de la 1ère partie	6.919.820.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	5,360,000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	3.300.000
	corporels	349.000.000
	Total de la 2ème partie	354.360.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	595.040.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.696.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.705.823.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	164.810.000
	Total de la 3ème partie	2.467.369.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	275 000 000
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	275.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	13.926.000
34-13		25.709.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	74.117.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	15.000.000
34-91		50.750.000
34-93 34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.000.000
34-90	Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	456.982.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	44.220.000
	Total de la 5ème partie	44.220.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Dépenses liées à l'administration de l'état d'urgence dans certaines wilayas	5.000.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	69.383.000
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de l'Achaba	400.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Etat civil	21.000.000
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Elections	12.000.000
37-16	Services déconcentrés de l'Etat — Programme spécial en faveur des wilayas de l'extrême Sud	63.000.000
	Total de la 7ème partie	170.783.000
	Total du titre III	10.413.534.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-12	Services déconcentrés de l'Etat — Formation et perfectionnement des personnels	3.500.000
	Total de la 3ème partie	3.500.000
	Total du titre IV	3.500.000
	Total de la sous-section II	10.417.034.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTION DE LA COORDINATION DE LA SECURITE DU TERRITOIRE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Rémunérations principales	815.000
31-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Indemnités et	813.000
31-42	allocations diverses	1.995.000
	Total de la 1ère partie	2.810.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Pensions de service et pour dommages corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	100.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Prestations à caractère familial	60,000
33-43	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Sécurité sociale.	60.000 702.000
	Total de la 3ème partie	762.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-41	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Remboursement de frais	304.000
	Total de la 4ème partie	304.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	_
37-42	Direction de la coordination de la sécurité du territoire — Versement forfaitaire	28.000
	Total de la 7ème partie	28.000
	Total du titre III	4.004.000
	Total de la sous-section III	4.004.000
	SOUS-SECTION IV CENTRE OPERATIONNEL NATIONAL D'AIDE A LA DECISION	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Rémunérations principales	13.590.000
31-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Indemnités et allocations diverses	15.381.000
31-53	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.287.000
	Total de la 1ère partie	30.258.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Prestations à caractère familial	1.300.000
33-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Prestations facultatives	200.000
33-53	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Sécurité sociale	7.445.000
33-54	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Contribution aux œuvres sociales	300.000
	Total de la 3ème partie	9.245.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Remboursement de frais	2.115.000
34-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Matériel et mobilier	3.600.000
34-53	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Fournitures	1.160.000
34-54	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Charges annexes	450.000
34-55	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Habillement	50.000
34-57	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique de télécommunications	2.100.000
34-81	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Parc automobile	171.000
34-97	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	9.656.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-51	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Entretien des immeubles	11.000
	Total de la 5ème partie	11.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Versement forfaitaire	330.000
	Total de la 7ème partie	330.000
	Total du titre III	49.800.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-52	Centre opérationnel national d'aide à la décision — Formation et perfectionnement des personnels	200.000
	Total de la 3ème partie	200.000
	Total du titre IV	200.000
	Total de la sous-section IV	50.000.000
	Total de la section I	79.678.941.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Sûreté nationale — Rémunérations principales	14.947.972.000
31-02	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	19.551.492.000
31-03	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	54.975.000
	Total de la 1ère partie	34.554.439.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Sûreté nationale — Rentes d'accidents du travail	5.275.000
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels	814.000.000
	Total de la 2ème partie	819.275.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Sûreté nationale — Prestations à caractère familial	1.252.000.000
33-02	Sûreté nationale — Prestations facultatives	3.000.000
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	8.237.361.000
33-04	Sûreté nationale — Contribution aux œuvres sociales	863.549.000
	Total de la 3ème partie	10.355.910.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Sûreté nationale — Remboursement de frais	454.000.000
34-01	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	400.000.000
34-03	Sûreté nationale — Fournitures	192.629.000
34-04	Sûreté nationale — Charges annexes	427.855.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
34-05	Sûreté nationale — Habillement	999.000.000
34-06	Sûreté nationale — Alimentation	2.270.000.000
34-07	Sûreté nationale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	85.800.000
34-08	Sûreté nationale — Matériel de prévention et de protection	235.914.000
34-90	Sûreté nationale — Parc automobile	1.733.000.000
34-92	Sûreté nationale — Loyers	40.000.000
34-96	Sûreté nationale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	3.000.000
	Total de la 4ème partie	6.841.198.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	455.866.000
	Total de la 5ème partie	455.866.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Sûreté nationale — Dépenses diverses	5.200.000
37-02	Sûreté nationale — Versement forfaitaire	353.559.000
37-03	Sûreté nationale — Conférences et séminaires	5.000.000
37-04	Dépenses liées à la préparation et à l'organisation du sommet de la Ligue arabe	120.000.000
	Total de la 7ème partie	483.759.000
	Total du titre III	53.510.447.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Sûreté nationale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	134.000.000
	Total de la 3ème partie	134.000.000
	Total de la 3ème partie	
	Total du titre IV	134.000.000
	Total de la sous-section I	53.644.447.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	195.000.000
	Total de la 1ère partie	195.000.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
24.11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Remboursement de frais	124 070 000
34-11 34-12	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Matériel et mobilier	124.970.000 110.973.000
34-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Fournitures	129.600.000
34-14	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Charges annexes	216.297.000
34-16	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Alimentation	497.786.000
34-91	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Parc automobile	70.000.000
	Total de la 4ème partie	1.149.626.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	572.100.000
	Total de la 5ème partie	572.100.000
	Total du titre III	1.916.726.000
	Total de la sous-section II	1.916.726.000
	Total de la section II	55.561.173.000
	SECTION III DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Protection civile — Rémunérations principales	3.322.297.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses	3.030.716.000
31-03	Protection civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.200.000
	Total de la 1ère partie	6.356.213.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Protection civile — Rentes d'accidents du travail	2.597.000
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	30.000.000
	Total de la 2ème partie	·
	Total de la Zenie partie	32.597.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Protection civile — Prestations à caractère familial	411.660.000
33-02	Protection civile — Prestations facultatives	2.660.000
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	1.485.955.000
33-04	Protection civile — Contribution aux œuvres sociales	11.000.000
	Total de la 3ème partie	1.911.275.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Protection civile — Remboursement de frais	106.000.000
34-02	Protection civile — Matériel et mobilier	49.656.000
34-03	Protection civile — Fournitures	31.200.000
34-04	Protection civile — Charges annexes	84.700.000
34-05	Protection civile — Habillement	627.500.000
34-06	Protection civile — Alimentation	72.468.000
34-90	Protection civile — Parc automobile	170.000.000
34-92	Protection civile — Loyers	1.400.000
34-96	Protection civile — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
34-97	Protection civile — Frais de fonctionnement de la brigade canine	15.000.000
	Total de la 4ème partie	1.157.934.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Protection civile — Entretien des immeubles	5.985.000
	Total de la 5ème partie	5.985.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Protection civile — Versement forfaitaire	60.200.000
37-02 37-03	Protection civile — Versement forfaltaire	60.280.000
37-03		1.500.000
	Total de la 7ème partie	61.780.000
	Total du titre III	9.525.784.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Protection civile — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.000.000
	Total de la 3ème partie	20.000.000
	Total du titre IV	20.000.000
	Total de la sous-section I	9.545.784.000
	SOUS-SECTION II	7.5 15.70 1.000
	SERVICES DECONCENTRES DE LA PROTECTION CIVILE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-13	Services déconcentrés de la protection civile — Personnel vacataire et journalier — Personnel chargé de la surveillance des baignades — Salaires et accessoires de salaires	192.000.000
	Total de la 1ère partie	192.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-14		
33-14	Services déconcentrés de la protection civile — Contribution aux œuvres sociales	147.183.000
	Total de la 3ème partie	147.183.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la protection civile — Remboursement de frais	121.200.000
34-12	Services déconcentrés de la protection civile — Matériel et mobilier	11.440.000
34-13	Services déconcentrés de la protection civile — Fournitures	22.880.000
34-14	Services déconcentrés de la protection civile — Charges annexes	84.700.000
34-16	Services déconcentrés de la protection civile — Alimentation	477.086.000
34-91	Services déconcentrés de la protection civile — Parc automobile	193.600.000
34-93	Services déconcentrés de la protection civile — Loyers	6.003.000
	Total de la 4ème partie	916.909.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la protection civile — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	94.380.000
	Total de la 5ème partie	94.380.000
	Total du titre III	1.350.472.000
	Total de la sous-section II	1.350.472.000
	Total de la section III	10.896.256.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV	
	GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Palais du Gouvernement — Rémunérations principales	14.580.000
31-21	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	1.881.000
31-22	Palais du Gouvernement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	1.001.000
31 23	accessoires de salaires	7.030.000
	Total de la 1ère partie	23.491.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Palais du Gouvernement — Prestations à caractère familial	2.957.000
33-22	Palais du Gouvernement — Prestations facultatives	40.000
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale	4.116.000
	Total de la 3ème partie	7.113.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Palais du Gouvernement — Remboursement de frais	498.000
34-22	Palais du Gouvernement — Matériel et mobilier	232.000
34-23	Palais du Gouvernement — Fournitures	645.000
34-24	Palais du Gouvernement — Charges annexes	
34-25	Palais du Gouvernement — Habillement	200.000
34-70	Palais du Gouvernement — Parc automobile	498.000
	Total de la 4ème partie	11.073.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-21	Palais du Gouvernement — Entretien des immeubles	17.000.000
	Total de la 5ème partie	17.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-25	Palais du Gouvernement — Versement forfaitaire	164.000
	Total de la 7ème partie	164.000
	Total du titre III	58.841.000
	Total de la sous-section I	58.841.000
	Total de la section IV	58.841.000

	•	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DES TRANSMISSIONS NATIONALES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des transmissions nationales — Rémunérations principales	65.543.000
31-02	Direction générale des transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	67.560.000
31-03	Direction générale des transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	676.000
	Total de la 1ère partie	133.779.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des transmissions nationales — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-02	Direction générale des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.550.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	8.258.000
33-02	Direction générale des transmissions nationales — Prestations facultatives	480.000
33-03	Direction générale des transmissions nationales — Sécurité sociale	32.365.000
33-04	Direction générale des transmissions nationales — Contribution aux œuvres sociales	2.984.000
	Total de la 3ème partie	44.087.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des transmissions nationales — Remboursement de frais	11.635.000
34-02	Direction générale des transmissions nationales — Matériel et mobilier	3.877.000
34-03	Direction générale des transmissions nationales — Fournitures	2.559.000
34-04	Direction générale des transmissions nationales — Charges annexes	242.614.000
34-05	Direction générale des transmissions nationales — Habillement	284.000
34-07	Direction générale des transmissions nationales — Matériel technique des	15 (50 000
34-08	télécommunications	15.672.000
34-90	Direction générale des transmissions nationales — Por automobile	18.316.000 1.767.000
34-92	Direction générale des transmissions nationales — Loyers	852.000
34-96	Direction générale des transmissions nationales — Frais judiciaires — Frais	032.000
	d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	11.000
	Total de la 4ème partie	297.587.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des transmissions nationales — Entretien des immeubles et	
	leurs installations techniques	1.444.000
	Total de la 5ème partie	1.444.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Direction générale des transmissions nationales — Versement forfaitaire	1.331.000
37-04	Direction générale des transmissions nationales — Conférences et séminaires	250.000
	Total de la 7ème partie	1.581.000
	Total du titre III	480.028.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.000.000
	Total de la 3ème partie	1.000.000
	Total du titre IV	1.000.000
	Total de la sous-section I	481.028.000
	1	I

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSMISSIONS	
	NATIONALES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rémunérations principales	500.000.000
31-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Indemnités et allocations	300.000.000
	diverses	313.351.000
31-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	12 (41 000
		12.641.000
	Total de la 1ère partie	825.992.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Rentes d'accidents du	
	travail.	120.000
32-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Pensions de service et pour dommages corporels	510,000
	Total de la 2ème partie	510.000
	Total de la Zenie parde	630.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations à caractère familial	54.108.000
33-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Sécurité sociale	198.668.000
33-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Contribution aux œuvres	10 107 000
	sociales	19.107.000
	Total de la 3ème partie	272.363.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des transmissions nationales —Remboursement de frais	25.952.000
34-12	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel et mobilier	6.620.000
34-13	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures	7.873.000
34-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Charges annexes	13.975.000
34-15	Services déconcentrés des transmissions nationales — Habillement	1.020.000
34-18	Services déconcentrés des transmissions nationales — Fournitures d'exploitation	mémoire
34-52	Services déconcentrés des transmissions nationales — Matériel technique des	12 100 000
24.01	télécommunications.	12.480.000
34-91 34-93	Services déconcentrés des transmissions nationales — Parc automobile	3.997.000
34-93	Services déconcentrés des transmissions nationales — Loyers	510.000
	Total de la 4ème partie	72.427.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	4.236.000
	Total de la 5ème partie	4.236.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-12 37-14	Services déconcentrés des transmissions nationales — Versement forfaitaire Services déconcentrés des transmissions nationales — Conférences et	8.095.000
	séminaires	360.000
	Total de la 7ème partie	8.455.000
	Total du titre III	1.184.103.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés des transmissions nationales — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	1.800.000
	Total de la 3ème partie	1.800.000
	Total du titre IV	1.800.000
	Total de la sous-section II	1.185.903.000
	Total de la section VI	1.666.931.000
	SECTION VII	
	DIRECTION GENERALE DE LA GARDE COMMUNALE SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01 31-02	Direction générale de la garde communale — Rémunérations principales Direction générale de la garde communale — Indemnités et allocations	40.491.000
	diverses	42.979.000
31-03	Direction générale de la garde communale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.450.000
	Total de la 1ère partie	84.920.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	400.000
	Total de la 2ème partie	400.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la garde communale — Prestations à caractère familial	2.270.000
33-02	Direction générale de la garde communale — Prestations facultatives	110.000
33-03	Direction générale de la garde communale — Sécurité sociale	19.518.000
33-04	Direction générale de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	1.818.000
	Total de la 3ème partie	23.716.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la garde communale — Remboursement de frais	8.559.000
34-02	Direction générale de la garde communale — Matériel et mobilier	7.500.000
34-03	Direction générale de la garde communale — Fournitures	5.100.000
34-04	Direction générale de la garde communale — Charges annexes	5.300.000
34-05	Direction générale de la garde communale — Habillement	760.165.000
34-07	Direction générale de la garde communale — Acquisitions — Fournitures et entretien du matériel technique du service des télécommunications	2.866.000
34-08	Direction générale de la garde communale — Matériel de prévention et de protection	162.600.000
34-90	Direction générale de la garde communale — Parc automobile	1.338.000
34-97	Direction générale de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	13.000
	Total de la 4ème partie	953.441.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	3.850.000
	Total de la 5ème partie	3.850.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la garde communale — Dépenses diverses	200.000
37-02	Direction générale de la garde communale — Versement forfaitaire	834.000
37-04	Direction générale de la garde communale — Conférences et séminaires	500.000
	Total de la 7ème partie	1.534.000
	Total du titre III	1.067.861.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	28.460.000
	Total de la 3ème partie	28.460.000
	Total du titre IV	28.460.000
	Total de la sous-section I	1.096.321.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE LA GARDE COMMUNALE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de la garde communale — Rémunérations principales	113.432.000
31-12	Services déconcentrés de la garde communale — Indemnités et allocations diverses	67.457.000
31-13	Services déconcentrés de la garde communale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	9.500.000
	Total de la 1ère partie	190.389.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de la garde communale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-12	Services déconcentrés de la garde communale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations à caractère familial	7.248.000
33-12	Services déconcentrés de la garde communale — Prestations facultatives	480.000
33-13	Services déconcentrés de la garde communale — Sécurité sociale	44.375.000
33-14	Services déconcentrés de la garde communale — Contribution aux œuvres sociales	2.000.000
	Total de la 3ème partie	54.103.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de la garde communale — Remboursement de frais	34.344.000
34-12	Services déconcentrés de la garde communale — Matériel et mobilier	6.069.000
34-13	Services déconcentrés de la garde communale — Fournitures	6.620.000
34-14	Services déconcentrés de la garde communale — Charges annexes	13.000.000
34-15	Services déconcentrés de la garde communale — Habillement	489.000
34-91	Services déconcentrés de la garde communale — Parc automobile	3.154.000
34-93	Services déconcentrés de la garde communale — Loyers	657.000
34-98	Services déconcentrés de la garde communale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	64.813.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de la garde communale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	3.410.000
	Total de la 5ème partie	3.410.000
37-12	7ème Partie Dépenses diverses Services déconcentrés de la garde communale — Versement forfaitaire	1.808.000
37 12		
	Total de la 7ème partie	1.808.000
	Total du titre III	314.723.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de la garde communale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	240.000
	Total de la 3ème partie	240.000
	Total du titre IV	240.000
	Total de la sous-section II	314.963.000
	Total de la section VII	1.411.284.000
	Total des crédits ouverts au ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales	149.273.426.000

Décret exécutif n° 05-327 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005 au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de dix huit milliards quatre cent soixante-quinze millions cent soixante sept mille dinars (18.475.167.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de la justice, garde des sceaux

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	156.855.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	140.857.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	11.782.000
	Total de la 1ère partie	309.494.000
	Total de la Tele parde	309.494.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	42.300.000
	Total de la 2ème partie	42.800.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.790.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	200.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	71.297.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.420.000
	Total de la 3ème partie	79.707.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	50.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.357.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	16.251.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	244.893.000
34-05	Administration centrale — Habillement	680.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.645.000
34-92	Administration centrale — Loyers	18.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	336.236.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure de la magistrature (ESM)	246.466.000
36-02	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des greffes (ENG)	21.979.000
36-04	Subvention de fonctionnement de la résidence des magistrats	60.000.000
	Total de la 6ème partie	328.445.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Frais d'organisation de conférences et séminaires	3.150.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	2.603.000
37-04	Administration centrale — Frais de fonctionnement du conseil supérieur de la magistrature	3.500.000
37-10	Administration centrale — Frais de mise en œuvre de la réforme de la justice	220.000.000
	Total de la 7ème partie	229.253.000
	Total du titre III	1.331.935.000

TABLEAU ANNEXE (suite)		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
42.01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
43-01	Frais de formation	65.000.000
	Total de la 3ème partie	65.000.000
	Total du titre IV	65.000.000
	Total de la sous-section I	1.396.935.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES JUDICIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales	3.193.059.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	2.463.722.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	151.270.000
	Total de la 1ère partie	5.808.051.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services judiciaires — Prestations à caractère familial	156.000.000
33-13	Services judiciaires — Sécurité sociale	1.344.908.000
33-14	Services judiciaires — Contribution aux œuvres sociales	117.559.000
	Total de la 3ème partie	1.618.467.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	63.000.000
34-11	Services judiciaires — Matériel et mobilier	88.668.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	176.800.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	175.450.000
34-15	Services judiciaires — Habillement	11.383.000
34-80	Services judiciaires — Parc automobile	42.390.000
34-93	Services judiciaires — Loyers	77.000.000
	Total de la 4ème partie	634.691.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services judiciaires — Entretien des immeubles	96.000.000
	Total de la 5ème partie	96.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Services judiciaires — Frais de justice criminelle	300.000.000
37-12	Services judiciaires — Versement forfaitaire	51.477.000
	Total de la 7ème partie	351.477.000
	Total du titre III	8.508.686.000
	Total de la sous-section II	8.508.686.000
	Total de la section I	9.905.621.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REEDUCATION	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Administration pénitentiaire — Rémunérations principales	39.673.000
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	44.394.000
31-23	Administration pénitentiaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.416.000
	Total de la 1ère partie	87.483.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Administration pénitentiaire — Pensions de service et pour dommages corporels	40.000.000
	Total de la 2ème partie	40.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration pénitentiaire — Prestations à caractère familial	2.216.000
33-22	Administration pénitentiaire — Prestations facultatives	200.000
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	28.721.000
33-24	Administration pénitentiaire — Contribution aux œuvres sociales	2.128.000
	Total de la 3ème partie	33.265.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration pénitentiaire — Remboursement de frais	6.020.000
34-22	Administration pénitentiaire — Matériel et mobilier	1.324.000
34-23	Administration pénitentiaire — Fournitures	4.415.000
34-24	Administration pénitentiaire — Charges annexes	9.658.000
34-25	Administration pénitentiaire — Habillement	68.000
34-26	Administration pénitentiaire — Armement	20.000.000
34-93	Administration pénitentiaire — Parc automobile	945.000
34-94	Administration pénitentiaire — Loyers	200.000
34-98	Administration pénitentiaire — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	42.640.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration pénitentiaire — Entretien des immeubles	4.358.000
	Total de la 5ème partie	4.358.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention de fonctionnement à l'école nationale d'administration pénitentiaire (ENAP)	39.068.000
	Total de la 6ème partie	39.068.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration pénitentiaire — Frais d'organisation de conférences et séminaires	6.000.000
37-22	Administration pénitentiaire — Versement forfaitaire	765.000
37-23	Administration pénitentiaire — Dépenses diverses	1.000.000
	Total de la 7ème partie	7.765.000
	Total du titre III	254.579.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-21	Administration pénitentiaire — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	22.000.000
43-22	Administration pénitentiaire — Action éducative, culturelle et sportive en faveur des détenus	25.600.000
	Total de la 3ème partie	47.600.000
	Total du titre IV	47.600.000
	Total de la sous-section I	302.179.000
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-31	Etablissements pénitentiaires — Rémunérations principales	2.058.705.000
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	2.171.631.000
	Total de la 1ère partie	4.230.336.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-31	Etablissements pénitentiaires — Rentes d'accidents du travail	250.000
	Total de la 2ème partie	250.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-31	Etablissements pénitentiaires — Prestations à caractère familial	198.000.000
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale	994.916.000
33-34	Etablissements pénitentiaires — Contribution aux œuvres sociales	95.200.000
	Total de la 3ème partie	1.288.116.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-31	Etablissements pénitentiaires — Remboursement de frais	51.630.000
34-32	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier	95.696.000
34-33	Etablissements pénitentiaires — Fournitures	57.845.000
34-34	Etablissements pénitentiaires — Charges annexes	220.000.000
34-35	Etablissements pénitentiaires — Habillement	206.750.000
34-36	Etablissements pénitentiaires — Alimentation	1.168.817.000
34-37	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier de literie, de couchage et de cantine	167.308.000
34-38	Etablissements pénitentiaires — Matériel et mobilier pédagogique et outillage	40.823.000
34-39	Etablissements pénitentiaires — Matériel médical et d'hygiène	348.000.000
34-91	Etablissements pénitentiaires — Parc automobile	68.250.000
34-92	Etablissements pénitentiaires — Loyers	850.000
	Total de la 4ème partie	2.425.969.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-31	Etablissements pénitentiaires — Entretien des immeubles	264.000.000
	Total de la 5ème partie	264.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-31	Etablissements pénitentiaires — Frais de justice criminelle	2.000.000
37-32	Etablissements pénitentiaires — Versement forfaitaire	38.496.000
37-34	Frais de fonctionnement des établissements pénitentiaires de milieu ouvert	14.000.000
37-35	Etablissements pénitentiaires — Frais de fonctionnement du juge d'application des peines	4.200.000
	Total de la 7ème partie	58.696.000
	Total du titre III	8.267.367.000
	Total de la sous-section II	8.267.367.000
	Total de la section II	8.569.546.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux	18.475.167.000

Décret exécutif n° 05-328 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des finances.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt six milliards neuf cent soixante douze millions huit cent onze mille dinars (26.972.811.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des finances sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre des finances

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	150.323.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	214.821.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	17.818.000
	Total de la 1ère partie	382.962.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	970.000
	Total de la 2ème partie	1.170.000

33-02 Administration centrale 33-03 Administration centrale 33-04 Administration centrale	3ème Partie Personnel — Charges sociales e — Prestations à caractère familial	6.350.000 25.000 91.283.000 9.845.000
33-02 Administration centrale 33-03 Administration centrale 33-04 Administration centrale	e — Prestations à caractère familial e — Prestations facultatives e — Sécurité sociale e — Contribution aux œuvres sociales	25.000 91.283.000
33-02 Administration centrale 33-03 Administration centrale 33-04 Administration centrale	e — Prestations facultatives e — Sécurité sociale e — Contribution aux œuvres sociales	25.000 91.283.000
33-03 Administration central 33-04 Administration central	e — Sécurité socialee — Contribution aux œuvres sociales	91.283.000
33-04 Administration centrale	e — Contribution aux œuvres sociales	
		9.845.000
Total	de la 3ème partie	
		107.503.000
	4ème Partie	
Ма	tériel et fonctionnement des services	
34-01 Administration central	e — Remboursement de frais	62.000.000
0.01	e — Matériel et mobilier	15.498.000
	e — Fournitures	11.800.000
- '	e — Charges annexes	69.000.000
	e — Habillement	2.000.000
34-90 Administration central	e — Parc automobile	9.750.000
	e — Loyers	2.400.000
34-97 Administration central	e — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	10.000
Total	de la 4ème partie	172.458.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01 Administration centrale	e — Entretien des immeubles	66.000.000
Total	de la 5ème partie	66.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
	tionale des impôts (E.N.I.)	54.722.000
36-05 Subvention à l'agence	nationale du cadastre (A.N.C.)	1.095.440.000
Total	de la 6ème partie	1.150.162.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01 Administration central	e — Versement forfaitaire	3.323.000
37 01	e — Conférences et séminaires	6.500.000
1 2, 32	e — Etudes	1.622.000.000
37-03	e — Frais de fonctionnement de la cellule de traitement	
du renseignement fin	ancier	61.000.000
Total	de la 7ème partie	1.692.823.000
Total	du titre III	3.573.078.000

Administration centrale — Encouragement aux associations dutilité publique. 133,530,000 233,68	Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
Action internationale	-		
Administration centrale Action éducative et culturelle			
32-02 Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation. 133.530.000 100.150.000 100.000.00	42-03		400.000
Action éducative et culturelle		Total de la 2ème partie	400.000
Administration centrale			
Frais de formation.	43-01		
Total de la 3ème partie 233.680,000	43-02	Frais de formation	
Action économique — Encouragements et interventions Administration centrale — Contribution au centre d'information financière et économique (CIFE)			
Administration centrale — Contribution au centre d'information financière et économique (CIFE)			
Administration centrale — Contribution au centre d'études et d'ingénierie des métiers des finances (CEIMF)	44-01	Administration centrale — Contribution au centre d'information financière et	10.000.000
Total du titre IV	44-02	Administration centrale — Contribution au centre d'études et d'ingénierie des	
Total de la sous-section I		Total de la 4ème partie	20.000.000
Total de la section I		Total du titre IV	254.080.000
SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité Direction générale de la comptabilité — Rémunérations principales		Total de la sous-section I	3.827.158.000
DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité Direction générale de la comptabilité — Rémunérations principales		Total de la section I	3.827.158.000
SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES lère Partie Personnel — Rémunérations d'activité Direction générale de la comptabilité — Rémunérations principales			
MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-01 Direction générale de la comptabilité — Rémunérations principales			
1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-01 Direction générale de la comptabilité — Rémunérations principales		TITRE III	
Personnel — Rémunérations d'activité 31-01 Direction générale de la comptabilité — Rémunérations principales			
Direction générale de la comptabilité — Rémunérations principales			
Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses Direction générale de la comptabilité — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	21 01		60.746.000
Direction générale de la comptabilité — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires			
Total de la 1ère partie	31-03		
2ème Partie Personnel — Pensions et allocations 32-02 Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels		Total de la 1ère partie	
Direction générale de la comptabilité — Pensions de service et pour dommages corporels		2ème Partie	
dommages corporels		Personnel — Pensions et allocations	
Total de la 2ème partie	32-02		
i Lili I ANNI			225.000 225.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale de la comptabilité — Prestations à caractère familial	3.300.000
33-02	Direction générale de la comptabilité — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	25.332.000
33-04	Direction générale de la comptabilité — Contribution aux œuvres sociales	2.565.000
	Total de la 3ème partie	31.217.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale de la comptabilité — Remboursement de frais	12.000.000
34-02	Direction générale de la comptabilité — Matériel et mobilier	9.500.000
34-03	Direction générale de la comptabilité — Fournitures	9.500.000
34-04	Direction générale de la comptabilité — Charges annexes	99.880.000
34-05	Direction générale de la comptabilité — Habillement	322.000
34-90	Direction générale de la comptabilité — Parc automobile	3.160.000
34-92	Direction générale de la comptabilité — Loyers	360.000
34-97	Direction générale de la comptabilité — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	134.732.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale de la comptabilité — Entretien des immeubles	5.000.000
	Total de la 5ème partie	5.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale de la comptabilité — Versement forfaitaire	923.000
37-02	Direction générale de la comptabilité — Conférences et séminaires	400.000
37-03	Direction générale de la comptabilité — Frais de fonctionnement du conseil national de la comptabilité	10.000.000
	Total de la 7ème partie	11.323.000
	Total du titre III	289.186.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale de la comptabilité — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	60,000,000
		68.900.000
	Total de la 3ème partie	68.900.000
	Total du titre IV	68.900.000
	Total de la sous-section I	358.086.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Directions régionales du Trésor — Rémunérations principales	1.365.388.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	1.085.614.000
31-13	Directions régionales du Trésor — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	90.291.000
	Total de la 1ère partie	2.541.293.000
	-	2.541.295.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions régionales du Trésor — Rentes d'accidents du travail	166.000
32-12	Directions régionales du Trésor — Pensions de service et pour dommages corporels	2.240.000
	Total de la 2ème partie	2.406.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions régionales du Trésor — Prestations à caractère familial	136.500.000
33-12	Directions régionales du Trésor — Prestations facultatives	260.000
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	612.750.000
33-14	Directions régionales du Trésor — Contribution aux œuvres sociales	73.030.000
	Total de la 3ème partie	822.540.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions régionales du Trésor — Remboursement de frais	44.000.000
34-12	Directions régionales du Trésor — Matériel et mobilier	36.322.000
34-13	Directions régionales du Trésor — Fournitures	48.000.000
34-14	Directions régionales du Trésor — Charges annexes	46.000.000
34-15	Directions régionales du Trésor — Habillement	1.643.000
34-91	Directions régionales du Trésor — Parc automobile	12.000.000
34-93	Directions régionales du Trésor — Loyers	3.764.000
34-98	Directions régionales du Trésor — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	1	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions régionales du Trésor— Entretien des immeubles	35.472.000
	Total de la 5ème partie	35.472.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Directions régionales du Trésor — Versement forfaitaire	22.305.000
	Total de la 7ème partie	22.305.000
	Total du titre III	3.615.795.000
	Total de la sous-section II	3.615.795.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.040.000
	Total de la 1ère partie	3.040.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	600.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	700.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	60.000
	Total de la 4ème partie	1.360.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	600.000
	Total de la 5ème partie	600.000
	Total du titre III	5.000.000
	Total de la sous-section III	5.000.000
	Total de la section II	3.978.881.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION III	
	DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des douanes — Rémunérations principales	1.635.480.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	1.580.040.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
51 55	et accessoires de salaires	47.559.000
	Total de la 1ère partie	3.263.079.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des douanes — Rentes d'accidents du travail	1.665.000
32-02	Direction générale des douanes — Pensions de service et pour dommages corporels	17.850.000
	Total de la 2ème partie	19.515.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des douanes — Prestations à caractères familial	150.464.000
33-02	Direction générale des douanes — Prestations facultatives	400.000
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	803.880.000
		80.853.000
33-04	Direction générale des douanes — Contribution aux œuvres sociales	
	Total de la 3ème partie	1.035.597.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des douanes — Remboursement de frais	30.500.000
34-02	Direction générale des douanes — Matériel et mobilier	6.240.000
34-03	Direction générale des douanes— Fournitures	7.000.000
	1	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-04	Direction générale des douanes — Charges annexes	10.000.000
34-05	Direction générale des douanes — Habillement	30.000.000
34-06	Direction générale des douanes — Alimentation	500.000
34-90	Direction générale des douanes — Parc automobile	9.000.000
34-92	Direction générale des douanes — Loyers	500.000
34-97	Direction générale des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	93.750.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des douanes — Entretien des immeubles	6.000.000
	Total de la 5ème partie	6.000.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des douanes — Versement forfaitaire	29.262.000
37-02	Direction générale des douanes — Dépenses diverses	500.000
37-03	Direction générale des douanes — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	30.762.000
	Total du titre III	4.448.703.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des douanes — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	10.000.000
	Total de la 3ème partie	10.000.000
	Total du titre IV	10.000.000
	Total de la sous-section I	4.458.703.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des douanes — Remboursement de frais	50.000.000
34-12	Services déconcentrés des douanes — Matériel et mobilier	46.800.000
34-13	Services déconcentrés des douanes — Fournitures	50.000.000
34-14	Services déconcentrés des douanes — Charges annexes	155.000.000
34-15	Services déconcentrés des douanes — Habillement	300.000
34-16	Services déconcentrés des douanes — Alimentation	100.000.000
34-91	Services déconcentrés des douanes — Parc automobile	105.000.000
34-93	Services déconcentrés des douanes — Loyers	10.000.000
34-98	Services déconcentrés des douanes — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	517.110.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des douanes — Entretien des immeubles	44.000.000
	Total de la 5ème partie	44.000.000
	Total du titre III	561.110.000
	Total de la sous-section II	561.110.000
	Total de la section III	5.019.813.000
	SECTION IV DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des impôts — Rémunérations principales	181.091.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	165.550.000
31-03	Direction générale des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	12.536.000
	Total de la 1ère partie	359.177.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale des impôts — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-02	Direction générale des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des impôts — Prestations à caractère familial	9.700.000
33-02	Direction générale des impôts — Prestations facultatives	40.000
33-03	Direction générale des impôts — Sécurité sociale	86.660.000
33-04	Direction générale des impôts — Contribution aux œuvres sociales	8.696.000
33 01	Total de la 3ème partie	105.096.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des impôts — Remboursement de frais	129.500.000
34-02	Direction générale des impôts — Matériel et mobilier	38.000.000
34-03	Direction générale des impôts — Fournitures	260.000.000
34-04	Direction générale des impôts— Charges annexes	26.040.000
34-05	Direction générale des impôts — Habillement	860.000
34-90	Direction générale des impôts — Parc automobile	11.250.000
34-92	Direction générale des impôts — Loyers	1.000.000
34-97	Direction générale des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	466.660.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des impôts — Entretien des immeubles	16.500.000
	Total de la 5ème partie	16.500.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des impôts — Versement forfaitaire	2.926.000
37-02	Direction générale des impôts — Conférences et séminaires	7.000.000
	Total de la 7ème partie	9.926.000
	Total du titre III	957.424.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des impôts — Bourses — Indemnités de stages — Présalaires — Frais de formation	70.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	Total du titre IV	70.000.000
	Total de la sous-section I	1.027.424.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Rémunérations principales	2.534.400.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	2.048.486.000
31-13	Services déconcentrés des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	495.487.000
	Total de la 1ère partie	5.078.373.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des impôts — Rentes d'accidents du travail	1.068.000
32-12	Services déconcentrés des impôts — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	1.078.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des impôts — Prestations à caractère familial	252.500.000
33-12	Services déconcentrés des impôts — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	1.145.720.000
33-14	Services déconcentrés des impôts — Contribution aux œuvres sociales	138.350.000
	Total de la 3ème partie	1.537.070.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des impôts — Remboursement de frais	146.000.000
34-12	Services déconcentrés des impôts — Matériel et mobilier	97.161.000
34-13	Services déconcentrés des impôts — Fournitures	99.500.000
34-14	Services déconcentrés des impôts — Charges annexes	102.300.000
34-15	Services déconcentrés des impôts — Habillement	4.873.000
34-91	Services déconcentrés des impôts — Parc automobile	39.352.000
34-93	Services déconcentrés des impôts — Loyers	29.000.000
34-98	Services déconcentrés des impôts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.000.000
	Total de la 4ème partie	519.186.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des impôts — Entretien des immeubles	111.750.000
	Total de la 5ème partie	111.750.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des impôts — Versement forfaitaire	41.932.000
	Total de la 7ème partie	41.932.000
	Total du titre III	7.289.389.000
	Total de la sous-section II	7.289.389.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	73.401.000
	Total de la 1ère partie	73.401.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	5.600.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	55.000.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	559.000
	Total de la 4ème partie	61.159.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	28.600.000
	Total de la 5ème partie	28.600.000
	Total du titre III	163.160.000
	Total de la sous-section III	163.160.000
	Total de la section IV	8.479.973.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale du domaine national — Rémunérations principales	34.650.000
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.	27.018.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.430.000
	Total de la 1ère partie	66.098.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du domaine national — Prestations à caractère familial	2.000.000
33-02	Direction générale du domaine national — Prestations facultatives	20.000
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	15.647.000
33-04	Direction générale du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	
33- 04	Total de la 3ème partie	1.600.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du domaine national — Remboursement de frais	3.100.000
34-02	Direction générale du domaine national — Matériel et mobilier	4.300.000
34-03	Direction générale du domaine national — Fournitures	5.300.000
34-04	Direction générale du domaine national — Charges annexes	2.000.000
34-05	Direction générale du domaine national — Habillement	250.000
34-90	Direction générale du domaine national — Parc automobile	3.510.000
34-92	Direction générale du domaine national — Loyers	mémoire
34-97	Direction générale du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	18.470.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du domaine national — Entretien des immeubles	4.000.000
	Total de la 5ème partie	4.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Direction générale du domaine national — Versement forfaitaire	569.000
37-02	Direction générale du domaine national — Conférences et séminaires	20.650.000
	Total de la 7ème partie	21.219.000
	Total du titre III	129.064.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du domaine national — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	58.000.000
	Total de la 3ème partie	58.000.000
	Total du titre IV	58.000.000
	Total de la sous-section I	187.064.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11 31-12	Services déconcentrés du domaine national — Rémunérations principales Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations	1.198.890.000
31-13	diverses	983.600.000
	journalier — Salaires et accessoires de salaires Total de la 1ère partie	2.341.682.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du domaine national — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés du domaine national — Pensions de service et pour dommages corporels	20.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du domaine national — Prestations à caractère familial	85.000.000
33-12	Services déconcentrés du domaine national — Prestations facultatives	300.000
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	545.622.000
33-14	Services déconcentrés du domaine national — Contribution aux œuvres sociales	56 256 000
	Total de la 3ème partie	56.256.000 687.178.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du domaine national — Remboursement de frais	80.000.000
34-12	Services déconcentrés du domaine national — Matériel et mobilier	42.000.000
34-13	Services déconcentrés du domaine national — Fournitures	55.000.000
34-14	Services déconcentrés du domaine national — Charges annexes	53.000.000
34-15	Services déconcentrés du domaine national — Habillement	3.390.000
34-91	Services déconcentrés du domaine national — Parc automobile	40.519.000
34-93	Services déconcentrés du domaine national — Loyers	5.500.000
34-98	Services déconcentrés du domaine national — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	1	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du domaine national — Entretien des immeubles	19.635.000
	Total de la 5ème partie	19.635.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés du domaine national — Versement forfaitaire	19.860.000
	Total de la 7ème partie	19.860.000
	Total du titre III	3.347.894.000
	Total de la sous-section II	3.347.894.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-23	Hôtels des finances et centres financiers — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.944.000
	Total de la 1ère partie	10.944.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-23	Hôtels des finances et centres financiers — Fournitures	600.000
34-24	Hôtels des finances et centres financiers — Charges annexes	11.110.000
34-25	Hôtels des finances et centres financiers — Habillement	190.000
	Total de la 4ème partie	11.900.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Hôtels des finances et centres financiers — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	Total du titre III	25.844.000
	Total de la sous-section III	25.844.000
	Total de la section V	3.560.802.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION VI	
	DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale du budget — Rémunérations principales	94.812.000
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses	172.655.000
31-03	Direction générale du budget — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.518.000
	Total de la 1ère partie	269.985.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Direction générale du budget — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-02	Direction générale du budget — Pensions de service et pour dommages	memone
	corporels	100.000
	Total de la 2ème partie	100.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale du budget — Prestations à caractère familial	6.421.000
33-02	Direction générale du budget — Prestations facultatives	39.000
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	68.117.000
33-04	Direction générale du budget — Contribution aux œuvres sociales	4.117.000
	Total de la 3ème partie	78.694.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale du budget — Remboursement de frais	8.000.000
34-01	Direction générale du budget — Matériel et mobilier	6.400.000
34-03	Direction générale du budget — Fournitures	6.500.000
34-04	Direction générale du budget — Charges annexes	2.000.000
34-05	Direction générale du budget — Habillement	234.000
34-90	Direction générale du budget — Parc automobile	3.800.000
34-92	Direction générale du budget — Loyers	mémoire
34-97	Direction générale du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	26.944.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale du budget — Entretien des immeubles	6.600.000
	Total de la 5ème partie	6.600.000
	7ème Partie	
27.01	Dépenses diverses	1,660,000
37-01	Direction générale du budget — Versement forfaitaire	1.660.000
37-02	Direction générale du budget — Conférences et séminaires	1.000.000
37-03	Direction générale du budget — Frais de préparation du budget et de la loi de finances	1.000.000
37-04	Direction générale du budget — Frais de fonctionnement du fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de la nation	4.000.000
37-05	Direction générale du budget — Etudes	300.000.000
	Total de la 7ème partie	307.660.000
	Total du titre III	689.983.000
		007.702.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	80.000.000
	Total de la 3ème partie	80.000.000
	Total du titre IV	80.000.000
	Total de la sous-section I	769.983.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés du budget — Rémunérations principales	198.188.000
31-12	Services déconcentrés du budget — Indemnités et allocations diverses	149.173.000
31-13	Services déconcentrés du budget — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	16.517.000
	Total de la 1ère partie	363.878.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés du budget — Rentes d'accidents du travail	55.000
32-12	Services déconcentrés du budget — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	65.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du budget — Prestations à caractère familial	14.600.000
33-12	Services déconcentrés du budget — Prestations facultatives	70.000
33-13	Services déconcentrés du budget — Sécurité sociale	86.840.000
33-14	Services déconcentrés du budget — Contribution aux œuvres sociales	9.318.000
	Total de la 3ème partie	110.828.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du budget — Remboursement de frais	13.100.000
34-12	Services déconcentrés du budget — Matériel et mobilier	9.000.000
34-13	Services déconcentrés du budget — Fournitures	7.650.000
34-14	Services déconcentrés du budget — Charges annexes	8.000.000
34-15	Services déconcentrés du budget — Habillement	459.000
34-91	Services déconcentrés du budget — Parc automobile	945.000
34-93	Services déconcentrés du budget — Loyers	2.000.000
34-98	Services déconcentrés du budget — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	41.169.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du budget — Entretien des immeubles	2.735.000
22 11	Total de la 5ème partie	
	Para de la somo para	2.735.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-11	Services déconcentrés du budget — Versement forfaitaire	3.161.000
	Total de la 7ème partie	3.161.000
	Total du titre III	521.836.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés du budget — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	mémoire
	Total de la 3ème partie	mémoire
	Total du titre IV	mémoire
	Total de la sous-section II	521.836.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DU BUDGET – EQUIPEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Rémunérations principales	210.988.000
31-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Indemnités et allocations	
31-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Personnel vacataire et	156.677.000
	journalier — Salaires et accessoires de salaires	15.710.000
	Total de la 1ère partie	383.375.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Rentes d'accidents du travail	15.000
32-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Pensions de service et pour dommages corporels	134.000
	Total de la 2ème partie	149.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Prestations à caractère familial	23.100.000
33-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Prestations facultatives	48.000
33-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Sécurité sociale	91.916.000
33-24	Services déconcentrés du budget — Equipement — Contribution aux œuvres sociales	9.907.000
	Total de la 3ème partie	124.971.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Remboursement de frais	13.100.000
34-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Matériel et mobilier	9.000.000
34-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Fournitures	7.000.000
34-24	Services déconcentrés du budget — Equipement — Charges annexes	11.770.000
34-25	Services déconcentrés du budget — Equipement — Habillement	888.000
34-81	Services déconcentrés du budget — Equipement — Parc automobile	3.525.000
34-95	Services déconcentrés du budget — Equipement — Loyers	1.500.000
34-96	Services déconcentrés du budget — Equipement — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	250.000
	Total de la 4ème partie	47.033.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21		2.750.000
33-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Entretien des immeubles	2.750.000
	Total de la 5ème partie	2.750.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Services déconcentrés du budget — Equipement — Versement forfaitaire	3.345.000
5, 21		
	Total de la 7ème partie	3.345.000
	Total du titre III	561.623.000
	Total de la sous-section III	561.623.000
	Total de la section VI	1.853.442.000
	SECTION VII	
	INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Inspection générale des finances — Rémunérations principales	66.284.000
31-02	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	
31-03	Inspection générale des finances — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	88.677.000 3.244.000
	Total de la 1ère partie	158.205.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Inspection générale des finances — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	10.000
	·	

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Inspection générale des finances — Prestations à caractère familial	2.630.000
33-02	Inspection générale des finances — Prestations facultatives	30.000
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	38.744.000
33-04	Inspection générale des finances — Contribution aux œuvres sociales	3.363.000
	Total de la 3ème partie	44.767.000
	4ème Partie	
24.04	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Inspection générale des finances — Remboursement de frais	34.170.000
34-02	Inspection générale des finances — Matériel et mobilier	400.000
34-03	Inspection générale des finances — Fournitures	1.236.000
34-04	Inspection générale des finances — Charges annexes	3.000.000
34-05	Inspection générale des finances — Habillement	184.000
34-90	Inspection générale des finances — Parc automobile	2.000.000
34-92 34-97	Inspection générale des finances — Loyers	50.000
34-97	Inspection générale des finances — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	41.050.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Inspection générale des finances — Entretien des immeubles	800.000
	Total de la 5ème partie	800.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Inspection générale des finances — Versement forfaitaire	1.410.000
37-02	Inspection générale des finances — Conférences et séminaires	1.750.000
	Total de la 7ème partie	3.160.000
	Total du titre III	247.992.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01		
43-01	Inspection générale des finances — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.750.000
	Total de la 3ème partie	4.750.000
	Total du titre IV	4.750.000
	Total de la sous-section I	252.742.000
	Total de la section VII	252.742.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	26.972.811.000

Décret exécutif n° 05-329 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'énergie et des mines.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois milliards deux cent trente deux millions huit cent cinquante deux mille dinars (3.232.852.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'énergie et des mines, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'énergie et des mines, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de l'énergie et des mines

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	82.551.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	62.676.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.573.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.	mémoire
	Total de la 1ère partie	150.800.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	43.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	322.000
	Total de la 2ème partie	365.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.962.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	36.329.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.609.000
	Total de la 3ème partie	43.960.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	73.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.615.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	8.840.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	27.170.000
34-05	Administration centrale — Habillement	544.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	6.150.000
34-92	Administration centrale — Loyers	25.540.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	146.669.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	6.284.000
	Total de la 5ème partie	6.284.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	60.000.000
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.322.000
	Total de la 7ème partie	61.322.000
	Total du titre III	409.400.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	15.300.000
42-02	Contribution à l'institut sur les ressources non renouvelables	80.000.000
	Total de la 2ème partie	95.300.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	20.000.000
43-02	Administration centrale — Encouragement aux associations d'utilité publique.	50.000.000
	Total de la 3ème partie	70.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Administration centrale — Contribution à l'office national de la recherche géologique et minière	27.000.000
44-10	Subvention d'exploitation à l'I.S.P.A.T	624.000.000
44-12	Subvention à l'école des mines d'El Abed	50.000.000
	Total de la 4ème partie	701.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-04	Compensation au titre de la réduction de la facturation de l'électricité dans les	
	régions du Sud	1.160.000.000
	Total de la 6ème partie	1.160.000.000
	Total du titre IV	2.026.300.000
	Total de la sous-section I	2.435.700.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	240.4=2.005
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	318.475.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	186.133.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	21.709.000
	Total de la 1ère partie	526.317.000

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents de travail	240.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	710.000
	Total de la 2ème partie	950.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	31.800.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	400.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	126.083.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	11.661.000
	Total de la 3ème partie	169.944.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	22.233.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.784.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	18.200.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	20.366.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.506.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	11.550.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	5.100.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	60.000
	Total de la 4ème partie	83.799.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	11.550.000
	Total de la 5ème partie	11.550.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	4.592.000
	Total de la 7ème partie	4.592.000
	Total du titre III	797.152.000
	Total de la sous-section II	797.152.000
	Total de la section I	3.232.852.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines	3.232.852.000

Décret exécutif n° 05-330 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des ressources en eau.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cinq milliards soixante neuf millions six cent quatre-vingt-onze mille dinars (5.069.691.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des ressources en eau, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des ressources en eau, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre des ressources en eau

au ministre des ressources en eau		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	90.225.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	61.466.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	14.141.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales.	946.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	357.000
	Total de la 1ère partie	167.135.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	125.000
	Total de la 2ème partie	325.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.286.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	37.923.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.757.000
	Total de la 3ème partie	49.016.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	25.845.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.803.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.734.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.705.000
34-05	Administration centrale — Habillement	457.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.317.000
34-92	Administration centrale — Loyers	934.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	49.815.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.066.000
	Total de la 5ème partie	9.066.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-04	Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH)	286.780.000
36-07	Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE)	32.111.000
36-12	Subvention à l'agence nationale des barrages (ANB)	557.939.000
36-14	Subvention à l'agence nationale de réalisation et de gestion des infrastructures hydrauliques pour l'irrigation et le drainage (AGID)	103.925.000
	Total de la 6ème partie	980.755.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.394.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	2.394.000
	Total du titre III	1.258.506.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	12.000.000
	Total de la 3ème partie	12.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	200.000
	Total de la 4ème partie	200.000
	Total du titre IV	12.200.000
	Total de la sous-section I	1.270.706.000
	SOUS-SECTION II	1.270.700.000
	SERVICES DECONCENTRES DE L'HYDRAULIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rémunérations principales	1.007.820.000
31-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Indemnités et allocations diverses	556.380.000
31-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	100.087.000
	Total de la 1ère partie	1.664.287.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Rentes d'accidents du travail	2.880.000
32-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Pensions de service et pour dommages corporels	1.800.000
	Total de la 2ème partie	4.680.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations à caractère familial	128.150.000
33-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés de l'hydraulique —Sécurité sociale	391.047.000
33-14	Services déconcentrés de l'hydraulique — Contribution aux œuvres sociales	40.109.000
	Total de la 3ème partie	560.266.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Remboursement de frais	53.840.000
34-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Matériel et mobilier	9.380.000
34-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Fournitures	14.345.000
34-14	Services déconcentrés de l'hydraulique —Charges annexes	29.310.000
34-15	Services déconcentrés de l'hydraulique —Habillement	2.500.000
34-91	Services déconcentrés de l'hydraulique —Parc automobile	28.620.000
34-93	Services déconcentrés de l'hydraulique — Loyers	1.706.000
34-98	Services déconcentrés de l'hydraulique —Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	140.181.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Entretien des immeubles	12.000.000
-	Total de la 5ème partie	12.000.000
	7ème Partie	12.000.000
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'hydraulique — Versement forfaitaire	14.235.000
37-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Protection des sites stratégiques	1.403.336.000
	Total de la 7ème partie	1.417.571.000
	Total du titre III	3.798.985.000
	Total de la sous-section II	3.798.985.000
	Total de la section I	5.069.691.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau	5.069.691.000

Décret exécutif n° 05-331 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des participations et de la promotion des investissements.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent quarante et un millions trois cent soixante et onze mille dinars (241.371.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des participations et de la promotion des investissements, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des participations et de la promotion des investissements sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre des participations et de la promotion des investissements

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	43.669.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	56.769.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.690.000
	Total de la 1ère partie	104.128.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.875.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	27.821.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.281.000
	Total de la 3ème partie	32.077.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	62.835.000
34-01	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.499.000
34-02	Administration centrale — Fournitures	7.498.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	18.464.000
34-05	Administration centrale — Habillement	234.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.325.000
34-92	Administration centrale — Loyers	2.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	96.865.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.387.000
	Total de la 5ème partie	3.387.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	914.000
	Total de la 7ème partie	2.914.000
	Total du titre III	239.371.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais de formation	2.000.000
	Total de la 3ème partie	2.000.000
	Total du titre IV	2.000,000
	Total de la sous-section I	241.371.000
	Total de la section I	241.371.000
	Total des crédits ouverts au ministre des participations et de la promotion des investissements	241.371.000

Décret exécutif n° 05-332 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre du commerce.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards huit cent vingt cinq millions quatre cent trois mille dinars (2.825.403.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre du commerce, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre du commerce

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	_	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	102.215.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	87.775.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
31 03	accessoires de salaires	5.547.000
	Total de la 1ère partie	195.537.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	328.000
32 02	Total de la 2ème partie	360.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.769.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	250.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	47.498.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.663.000
	Total de la 3ème partie	55.180.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
24.01	Administration centrale — Remboursement de frais	39.000.000
34-01 34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.080.000
34-02	Administration centrale — Fournitures	4.682.000
34-03	Administration centrale — Charges annexes	15.502.000
34-05	Administration centrale — Habillement	352.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.227.000
34-92	Administration centrale — Loyers	17.220.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	81.073.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.144.000
	Total de la 5ème partie	1.144.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ALGEX)	72.865.000
36-09	Subvention au centre algérien du contrôle de la qualité et de l'emballage (C.A.C.Q.E)	185.269.000
	Total de la 6ème partie	258.134.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.677.000
37-02	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
37-03	Administration centrale — Dépenses liées à l'accession de l'Algérie à l'organisation mondiale du commerce	79.000.000
	Total de la 7ème partie	81.677.000
	1	

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	36.000.000
	Total de la 3ème partie	36.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux chambres régionales de commerce et d'industrie (C.R.C.I)	15.000.000
44-03	Contribution à la chambre algérienne de commerce et d'industrie (C.A.C.I)	35.000.000
44-05	Contribution aux associations d'utilité publique	10.000.000
	Total de la 4ème partie	60.000.000
	Total du titre IV	96.000.000
	Total de la sous-section I	769.105.000
	SOUS-SECTION II	
	DIRECTIONS DE WILAYA DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Directions de wilaya du commerce – Rémunérations principales	694.216.000
31-12	Directions de wilaya du commerce — Indemnités et allocations diverses	630.197.000
31-13	Directions de wilaya du commerce — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	9.990.000
	Total de la 1ère partie	1.334.403.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Directions de wilaya du commerce — Rentes d'accidents du travail	58.000
32-12	Directions de wilaya du commerce — Pensions de service et pour dommages corporels	1.518.000
	Total de la 2ème partie	1.576.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Directions de wilaya du commerce — Prestations à caractère familial	69.700.000
33-12	Directions de wilaya du commerce — Prestations facultatives	300.000
33-13	Directions de wilaya du commerce — Sécurité sociale	331.104.000
33-14	Directions de wilaya du commerce — Contribution aux œuvres sociales	32.055.000
	Total de la 3ème partie	433.159.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Directions de wilaya du commerce — Remboursement de frais	21.831.000
34-12	Directions de wilaya du commerce — Matériel et mobilier	4.414.000
34-13	Directions de wilaya du commerce — Fournitures	17.600.000
34-14	Directions de wilaya du commerce — Charges annexes	19.000.000
34-15	Directions de wilaya du commerce — Habillement	2.035.000
34-91	Directions de wilaya du commerce — Parc automobile	13.500.000
34-93	Directions de wilaya du commerce — Loyers	4.080.000
34-97	Directions de wilaya du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	82.470.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Directions de wilaya du commerce — Entretien des immeubles	2.941.000
	Total de la 5ème partie	2.941.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Directions de wilaya du commerce — Versement forfaitaire	12.132.000
	Total de la 7ème partie	12.132.000
	Total du titre III	1.866.681.000
	Total de la sous-section II	1.866.681.000
	SOUS-SECTION III	
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Directions régionales du commerce — Rémunérations principales	67.624.000
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	56.817.000
31-23	Directions régionales du commerce — Personnel vacataire et journalier —	
	Salaires et accessoires de salaires	6.220.000
	Total de la 1ère partie	130.661.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Directions régionales du commerce — Rentes d'accidents du travail	15.000
32-22	Directions régionales du commerce — Pensions de service et pour dommages corporels	
		mémoire
	Total de la 2ème partie	15.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Directions régionales du commerce — Prestations à caractère familial	3.547.000
33-22	Directions régionales du commerce — Prestations facultatives	70.000
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	31.110.000
33-24	Directions régionales du commerce — Contribution aux œuvres sociales	2.566.000
	Total de la 3ème partie	37.293.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Directions régionales du commerce — Remboursement de frais	6.063.000
34-22	Directions régionales du commerce — Matériel et mobilier	1.103.000
34-23	Directions régionales du commerce — Fournitures	3.949.000
34-24	Directions régionales du commerce — Charges annexes	3.957.000
	Directions régionales du commerce — Habillement	336.000
34-25	Directions régionales du commerce — Parc automobile	
34-92	Directions régionales du commerce — Loyers	3.135.000
34-94 34-98	Directions régionales du commerce — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	1.277.000 10.000
	Total de la 4ème partie	19.830.000
		17.030.000
	5ème Partie	
25 21	Travaux d'entretien Directions régionales du commerce — Entretien des immeubles	600,000
35-21	Total de la 5ème partie	680.000
	7ème Partie	680.000
	Dépenses diverses	
37-21	Directions régionales du commerce — Versement forfaitaire	1.138.000
	Total de la 7ème partie	1.138.000
	Total du titre III	189.617.000
	Total de la sous-section III	189.617.000
	Total de la section I	2.825.403.000
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	2.825.403.000

Décret exécutif n° 05-333 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des affaires religieuses et des wakfs.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept milliards quatre cent quatre vingt millions et mille dinars (7.480.001.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires religieuses et des wakfs, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre, des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre des affaires religieuses et des wakfs

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	49.437.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	37.406.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.016.000
	Total de la 1ère partie	90.859.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01 32-02	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	11.000 2.132.000
	Total de la 2ème partie	2.143.000
33-01		
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.591.000
33-03	Administration centrale — l'estations facultatives	80.000 20.408.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	20.408.000
	Total de la 3ème partie	26.359.000

14	Chaâbane	1426
18	septembre	2005

79

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	11.346.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	4.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.090.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	7.168.000
34-05	Administration centrale — Habillement	180.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.968.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.324.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	5.000
	Total de la 4ème partie	30.081.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	7.800.000
	Total de la 5ème partie	7.800.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux établissements pour la formation	
26.41	des cadres du culte	175.700.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	48.600.000
	Total de la 6ème partie	224.300.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	808.000
	Total de la 7ème partie	3.808.000
	Total du titre III	385.350.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-01	Administration centrale — Action internationale	76.600.000
	Total de la 2ème partie	76.600.000

14 Chaâbane	1426
18 septembre	2005

80

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Frais d'impression du Livre Saint et d'ouvrages retraçant les séminaires sur la pensée islamique	102.500.000
43-02	Administration centrale — Frais d'organisation de concours de récitants du Coran	
43-03	Administration centrale — Frais de perfectionnement et de recyclage du personnel du ministère des affaires religieuses et des wakfs	18.000.000
43-04	Administration centrale — Frais de confection de la revue « Rissalat El Masdjed »	4.000.000
43-05	Administration centrale — Frais d'organisation de la semaine nationale du Saint Coran	15.000.000
43-21	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonctionnement des fondations de la Mosquée	10.000.000
43-22	Administration centrale — Encouragements aux associations d'utilité publique	15.000.000 70.000.000
	Total de la 3ème partie	234.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution de l'Etat à l'établissement "El - Asr"	
44-01	Total de la 4ème partie	800.000
		800.000
	Total du titre IV	311.900.000
	Total de la sous-section I	697.250.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	3.019.357.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.582.374.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	227.749.000
	Total de la 1ère partie	4.829.480.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	32.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	16.613.000
	Total de la 2ème partie	16.645.000

14	Chaâbane	1426
18	septembre	2005

81

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	545.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.143.907.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	127.716.000
	Total de la 3ème partie	1.817.123.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	17.600.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	7.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	11.095.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	19.641.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	477.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	14.040.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.480.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	71.633.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	5.941.000
	Total de la 5ème partie	5.941.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	41.929.000
	Total de la 7ème partie	41.929.000
	Total du titre III	6.782.751.000
	Total de la sous-section II	6.782.751.000
	Total de la section I	7.480.001.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	7.480.001.000

Décret exécutif n° 05-334 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des moudjahidine.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l''ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent dix milliards quatre vingt et un millions deux cent trente et un mille dinars (110.081.231.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des moudjahidine, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des moudjahidine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre des moudjahidine

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	62.825.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	42.740.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.826.000
	Total de la 1ère partie	116.391.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	169.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.100000
	Total de la 2ème partie	1.269.000

4 Chaâbane 1426 8 septembre 2005 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64 TABLEAU ANNEXE (Suite)		
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.497.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	70.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	324.872.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.820.000
	Total de la 3ème partie	333.259.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	10.640.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	7.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	10.502.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	16.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	251.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.295.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.400.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	48.098.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.630.000
	Total de la 5ème partie	3.630.000
	6ème Partie	

Administration centrale — Subvention de fonctionnement au centre national d'appareillage des invalides victimes de la guerre de libération nationale......

Administration centrale — Subvention de fonctionnement au musée national

du moudjahid.....

Administration centrale — Subventions aux centres de repos des moudjahidine.

Total de la 6ème partie.....

3.128.000

17.215.000

169.050.000

189.393.000

36-01

36-02

36-03

84	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64	14 Chaâbane 1426 18 septembre 2005
	TABLEAU ANNEXE (Suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	5.865.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.015.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives à la confection de médailles	2.000.000
37-04	Administration centrale — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	40.000.000
37-05	Administration centrale — Dépenses relatives à la protection des lieux historiques	1.000.000
37-06	Administration centrale — Dépenses relatives aux prix du 1er novembre 1954.	1.000.000
37-08	Administration centrale — Dépenses relatives à la commémoration du 50ème anniversaire de la Guerre de libération nationale	215.200.000
	Total de la 7ème partie	266.080.000
	Total du titre III	958.120.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	2.000.000
43-02	Administration centrale — Contribution aux frais d'impression de la revue du 1er novembre	1.000.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement des associations liées à la lutte de libération nationale	80.000.000
	Total de la 3ème partie	83.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre national d'études et de recherche sur le mouvement national et de la révolution du 1er novembre 1954	Mémoire
	Total de la 4ème partie	Mémoire

4 Chaâbane 142 8 septembre 20		N° 64
	TABLEAU ANNEXE (Suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Administration centrale — Pensions aux moudjahidine et ayants droit de chouhada, aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles	73.414.600.000
46-02	Administration centrale — Frais de transport des moudjahidine et ayants droit.	200.000.000
46-03	Administration centrale — Frais de soins, de cures thermales et de séjour en stations thermales des moudjahidine	160.000.000
46-04	Administration centrale — Assistance exceptionnelle aux moudjahidine et ayants droit nécessiteux	7.000.000
46-05	Administration centrale — Frais de rapatriement de corps de chouhada et invalides de guerre décédés à l'étranger ainsi que les transferts inter-wilayas.	500,000
46-07	Complément différentiel de retraite servi aux moudjahidine	34.750.000.000
	Total de la 6ème partie	108.532.100.000
	Total du titre IV	108.615.100.000
	Total de la sous-section I	109.573.220.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	189,575,000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	119.180.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	26.075.000
	Total de la 1ère partie	334.830.000
	A) P :	

2ème Partie

Personnel — Pensions et allocations

Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail.....

Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels.....

Total de la 2ème partie.....

200.000

600.000

800.000

32-11

32-12

14 Chaâbane 1426	
18 septembre 2005	

86

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	21.607.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	76.923.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	6.800.000
	Total de la 3ème partie	105.830.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	13.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	9.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.819.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	9.078.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	680.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.000.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.100.000
	Total de la 4ème partie	46.177.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	5.110.000
35-19	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des cimetières de chouhada	7.000.000
	Total de la 5ème partie	12.110.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-15	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	3.764.000
37-18	Services déconcentrés de l'Etat — Identification et entretien des lieux historiques	2.500.000
37-19	Services déconcentrés de l'Etat — Journées commémoratives et historiques de la lutte de libération nationale	2.000.000
	Total de la 7ème partie	8.264.000
	Total du titre III	508.011.000
	Total de la sous-section II	508.011.000
	Total de la section I	110.081.231.000
	Total des crédits ouverts au ministre des moudjahidine	110.081.231.000

Décret exécutif n° 05-335 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept cent six millions sept cent vingt neuf mille dinars (706.729.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	194.092.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	139.697.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	21.409.000
	Total de la 1ère partie	355.198.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	10.000
	Total de la 2ème partie	10.000

14 Chaâbane	1426
18 septembre	2005

88

Nos DES		CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	8.370.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	105.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	82.733.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	6.744.000
	Total de la 3ème partie	97.952.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	33.601.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	9.531.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	17.427.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	23.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	582.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.703.000
34-92	Administration centrale — Loyers	3.000.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	91.859.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations	
33-01	techniques	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre de développement des ressources biologiques	28.000.000
36-02	Subvention au commissariat national du littoral	10.000.000
	Total de la 6ème partie	38.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	3.028.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	10.000.000
37-04	Administration centrale — Action de sensibilisation	4.000.000
	Total de la 7ème partie	17.028.000
	Total du titre III	610.047.000

14	Chaâbane	1426
18	septembre	2005

89

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.200.000
	Total de la 3ème partie	4.200.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Administration centrale — Contribution à l'agence nationale de l'aménagement du territoire (A.N.A.T)	10.000.000
	Total de la 4ème partie	10.000.000
	Total du titre IV	14.200.000
	Total de la sous-section I	624.247.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	14.168.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	13.682.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	15.376.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	10.946.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	850.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.740.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.020.000
	Total de la 4ème partie	61.782.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	10.000.000
	Total de la 5ème partie	10.000.000
	7ème Partie	10.000.000
	Dépenses diverses	
37-13	Services déconcentrés de l'Etat — Conférences et séminaires	2.700.000
37-14	Services déconcentrés de l'Etat — Actions de sensibilisation	8.000.000
	Total de la 7ème partie	10.700.000
	Total du titre III	82.482.000
	Total de la sous-section II	82.482.000
	Total de la section I	706.729.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	706.729.000

Décret exécutif n° 05-336 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre du transports.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de un milliard huit cent quatorze millions cinq cent soixante trois mille dinars (1.814.563.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des transports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des transports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre des transports

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	_
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	62.662.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	44.429.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.573.000
	Total de la 1ère partie	110.664.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	289.000
	Total de la 2ème partie	389.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	90.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	26.817.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.474.000
	Total de la 3ème partie	32.781.000

14	Chaâbane	1426
18	septembre	2005

91

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	16.421.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.465.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	368.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	5.572.000
34-92	Administration centrale — Loyers	622.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	43.558.000
35-01	5ème Partie Travaux d'entretien Administration centrale — Entretien des immeubles	6.597.000
	Total de la 5ème partie	6.597.000
	6ème Partie	
26.01	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut hydrométéorologique de formation et de recherche (IHFR)	39.600.000
36-02	Subvention au centre national de prévention et de sécurité routières	93.422.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur maritime (ISM)	56.172.000
36-04	Subvention à l'institut supérieur de formation ferroviaire (ISFF)	37.953.000
36-05	Subvention à l'école nationale d'application des techniques de transport terrestre (ENATT)	22.879.000
36-06	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Mostaganem (E.T.F.I.M)	9.809.000
36-07	Subvention à l'école technique de formation et d'instruction maritime de Béjaïa (E.T.F.I.M)	16.830.000
	Total de la 6ème partie	276.665.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.000.000
	Total de la 7ème partie	1.500.000
	Total du titre III	472.154.000

92	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64	14 Chaâbane 14 18 septembre 20
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	414.000.000
	Total de la 3ème partie	414.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-02	Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	600.000
44-03	Contribution de l'Etat aux établissements de gestion de services aéroportuaires (E.G.S.A)	3.000.000
44-05	Frais relatifs aux activités de prévention et de sécurité routières	44.000.000
44-06	Contribution à l'office national de la météorologie (O.N.M)	167.000.000
44-07	Contribution à l'établissement national de contrôle technique automobile (ENACTA)	5.000.000
	Total de la 4ème partie	219.600.000
	Total du titre IV	633.600.000
	Total de la sous-section I	1.105.754.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	296.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	172.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	19.265.000
	Total de la 1ère partie	487.265.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	690.000

Total de la 2ème partie....

740.000

•	٦	1	3

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	32.500.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	240.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	118.000.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	11.400.000
	Total de la 3ème partie	162.140.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	19.570.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	9.360.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	6.240.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	8.510.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	842.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.105.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.350.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	50.000
	Total de la 4ème partie	49.027.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	5.137.000
	Total de la 5ème partie	5.137.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	4.500.000
	Total de la 7ème partie	4.500.000
	Total du titre III	708.809.000
	Total de la sous-section II	708.809.000
	Total de la section I	1.814.563.000
	Total des crédits ouverts au ministre des transports	1.814.563.000

Décret exécutif n° 05-337 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'éducation nationale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux cent seize milliards neuf cent huit millions huit cent quatre vingt dix mille dinars (216.908.890.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'éducation nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 .

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts, au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de l'éducation nationale

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	99.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	77.927.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.920.000
	Total de la 1ère partie	180.847.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	205.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	Mémoire
	Total de la 2ème partie	205.000

33-02 33-03 33-03 33-04 Ad 34-01 34-02 34-03 34-04 34-05 34-05 34-90 Ad 34-97 Ad 34-97 Ad 34-91 34-97 Ad 34-97 Ad 34-97 Ad 35-01 Ad 36-01 36-21 Sult 36-31 Sult 36-35 Sult F 36-39 Sult F 36-43 Sult Su	3ème Partie Personnel — Charges sociales ministration centrale — Prestations à caractère familial	4.500.000 120.000 42.610.000 4.478.000 51.708.000 16.075.000 2.080.000 5.431.000 13.724.000 200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000 20.000 56.148.000
33-02 33-03 33-03 33-04 Ad 34-01 34-02 34-03 34-04 34-05 34-05 34-90 Ad 34-97 Ad 34-97 Ad 34-91 34-97 Ad 34-97 Ad 34-97 Ad 35-01 Ad 36-01 36-21 Sult 36-31 Sult 36-35 Sult F 36-39 Sult F 36-43 Sult Su	ministration centrale — Prestations à caractère familial	120.000 42.610.000 4.478.000 51.708.000 16.075.000 2.080.000 5.431.000 13.724.000 200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000 20.000
33-02 33-03 33-03 33-04 Ad 34-01 34-02 34-03 34-04 34-05 34-05 34-90 Ad 34-97 Ad 34-97 Ad 34-91 34-97 Ad 34-97 Ad 34-97 Ad 35-01 Ad 36-01 36-21 Sult 36-31 Sult 36-35 Sult F 36-39 Sult F 36-43 Sult Su	ministration centrale — Prestations facultatives	120.000 42.610.000 4.478.000 51.708.000 16.075.000 2.080.000 5.431.000 13.724.000 200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000 20.000
33-03 33-04 Ad 33-04 Ad 34-01 Ad 34-02 Ad 34-03 Ad 34-05 Ad 34-90 Ad 34-97 Ad 34-97 Ad 36-01 36-01 36-21 36-31 Sub 36-35 Sub 136-35 Sub 136-39 Sub 136-39 Sub 136-39 Sub 15 Sub 15 Sub 16 Sub 17 Sub 18 Sub 18	ministration centrale — Sécurité sociale	120.000 42.610.000 4.478.000 51.708.000 16.075.000 2.080.000 5.431.000 13.724.000 200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000 20.000
33-04 Ad 34-01 Ad 34-02 Ad 34-03 Ad 34-04 Ad 34-05 Ad 34-90 Ad 34-92 Ad 34-97 Ad d 35-01 Ad 36-01 Sul 36-21 Sul 36-31 Sul 36-35 Sul 136-39 Sul 936-43 Sul	ministration centrale — Contribution aux œuvres sociales	42.610.000 4.478.000 51.708.000 16.075.000 2.080.000 5.431.000 13.724.000 200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000 20.000
34-01 Ad 34-02 Ad 34-03 Ad 34-04 Ad 34-05 Ad 34-90 Ad 34-97 Ad 34-97 Ad d 35-01 Sul 36-01 Sul 36-21 Sul 36-31 Sul 36-35 Sul 1 36-39 Sul 9 36-43 Sul	Total de la 3ème partie	4.478.000 51.708.000 16.075.000 2.080.000 5.431.000 13.724.000 200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000 20.000
34-02 34-03 34-04 34-04 34-05 34-42 34-90 34-92 34-97 Ad 35-01 Ad 36-01 36-21 36-31 36-35 Sub 136-39 Sub p 36-43 Sub	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services ministration centrale — Remboursement de frais	51.708.000 16.075.000 2.080.000 5.431.000 13.724.000 200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000 20.000
34-02 34-03 34-04 34-04 34-05 34-42 34-90 34-92 34-97 Ad 35-01 Ad 36-01 36-21 36-31 36-35 Sub 136-39 Sub p 36-43 Sub	Matériel et fonctionnement des services ministration centrale — Remboursement de frais	16.075.000 2.080.000 5.431.000 13.724.000 200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000
34-02 34-03 34-04 34-04 34-05 34-42 34-90 34-92 34-97 Ad 35-01 Ad 36-01 36-21 36-31 36-35 Sub 136-39 Sub p 36-43 Sub	ministration centrale — Remboursement de frais	2.080.000 5.431.000 13.724.000 200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000
34-02 34-03 34-04 34-04 34-05 34-42 34-90 34-92 34-97 Ad 35-01 Ad 36-01 36-21 36-31 36-35 Sub 136-39 Sub p 36-43 Sub	ministration centrale — Matériel et mobilier	2.080.000 5.431.000 13.724.000 200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000
34-03 Ad Ad 34-04 Ad 34-05 Ad 34-90 Ad 34-92 Ad 34-97 Ad dd 34-97 Ad dd 36-01 Sult 36-21 Sult 36-31 Sult 36-35 Sult 36-39 Sult 936-43 Sult Sult Sult Sult Sult Sult Sult Sult	ministration centrale — Fournitures	2.080.000 5.431.000 13.724.000 200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000
34-04 34-05 34-42 34-90 34-92 34-97 Ad 34-97 Ad d 35-01 Ad 36-01 36-21 36-31 36-35 Sult 136-35 Sult 19 36-43 Sult Sult Sult Sult Sult Sult Sult Sult	ministration centrale — Charges annexes	5.431.000 13.724.000 200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000
34-05 34-42 34-90 34-92 34-97 Ad 34-97 Ad d 35-01 Ad 36-01 36-21 36-31 36-31 Sult 36-35 Sult 1' 36-39 Sult 97 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 97 97 97 97 97 97 97 97 97	ministration centrale — Habillement	200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000
34-05 34-42 34-90 34-92 34-97 Ad 34-97 Ad d 35-01 Ad 36-01 36-21 36-31 36-31 Sult 36-35 Sult 1' 36-39 Sult 97 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 Sult 97 97 97 97 97 97 97 97 97 97	ministration centrale — Habillement	200.000 11.000.000 6.318.000 1.300.000
34-90 Ad	ministration centrale — Parc automobile	11.000.000 6.318.000 1.300.000 20.000
34-92 34-97 Ad Ad dd 35-01 Ad 36-01 Sul 36-21 Sul 36-31 Sul 36-35 Sul 1' 36-39 Sul P 36-43 Sul	ministration centrale — Loyers	6.318.000 1.300.000 20.000
34-97 Ad dd	ministration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités lues par l'Etat	20.000
36-01 Sub 36-01 Sub 36-21 Sub 36-31 Sub 36-35 Sub 1' 36-39 Sub p 36-43 Sub	lues par l'Etat Total de la 4ème partie 5ème Partie Travaux d'entretien	20.000
36-01 Sul 36-21 Sul 36-31 Sul 36-35 Sul 1' 36-39 Sul P 36-43 Sul	5ème Partie Travaux d'entretien	
36-01 Sub 36-21 Sub 36-31 Sub 36-35 Sub 1' 36-39 Sub P 36-43 Sub	Travaux d'entretien	0 001 100000
36-01 Sub 36-21 Sub 36-31 Sub 36-35 Sub 1' 36-39 Sub P 36-43 Sub		
36-01 Sub 36-21 Sub 36-31 Sub 36-35 Sub 1' 36-39 Sub P 36-43 Sub	ministration centrale — Entretien des immeubles	
36-21 Sult 36-31 Sult 36-35 Sult 1 36-39 Sult p 36-43 Sult Sult Sult Sult Sult Sult Sult Sult		6.133.000
36-21 Sub 36-31 Sub 36-35 Sub 1 36-39 Sub p 36-43 Sub	Total de la 5ème partie	6.133.000
36-21 Sub 36-31 Sub 36-35 Sub 1 36-39 Sub p 36-43 Sub	6ème Partie	
36-21 Sub 36-31 Sub 36-35 Sub 1 36-39 Sub p 36-43 Sub	Subventions de fonctionnement	
36-31 Sub 36-35 Sub 1 36-39 Sub p 36-43 Sub	ovention à l'école internationale algérienne en France	200.000.000
36-35 Sub 36-39 Sub p 36-43 Sub	oventions aux établissements d'enseignement fondamental	7.475.000.000
36-39 Sub p 36-43 Sub	oventions aux établissements d'enseignement secondaire et technique	5.386.500.000
36-43 Sub	oventions aux instituts de formation et de perfectionnement des maîtres de l'école fondamentale	274.000.000
36-43 Sub	ovention à l'institut national de formation et de perfectionnement des personnels de l'éducation (I.N.F.P)	59.000.000
	oventions aux établissements d'enseignement fondamental 1er et 2ème cycles avec internat	123.000.000
36-45 Sub	ovention à l'institut national de recherche en éducation (I.N.R.E)	48.000.000
36-49 Sub	ovention à l'office national d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes.	86.500.000
(ovention à l'office national d'enseignement et de formation à distance O.N.E.F.D)	8.000.000
36-53 Sub	byention au centre d'approvisionnement et de maintenance des équipements et moyens didactiques (C.A.M.E.M.D)	99.000.000
36-58 Sub	ovention à l'office national des examens et concours (ONEC)	361.000.000
36-59 Sub	ovention au centre national de documentation pédagogique (CNDP)	49.000.000
36-60 Sub	ovention à l'observatoire national de l'éducation et de la formation (ONEF).	15.000.000
36-61 Sub	ovention au centre national pédagogique et linguistique pour l'enseignement le tamazight (CNPLET)	15.000.000
l d		15.000.000
e	byention au centre national d'intégration des innovations pédagogiques et le développement des technologies de l'information et de la communication en éducation	

14 Chaâbane 1426
18 septembre 2005

96

N ^{os} DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.567.000
37-03	Administration centrale — Etudes	1.500.000
37-04	Frais de fonctionnement du projet d'appui à la réforme du système éducatif en Algérie (MEDA II)	50.000.000
37-05	Subvention au conseil national de l'éducation et de la formation (CNEF)	12.000.000
	Total de la 7ème partie	66.567.000
	Total du titre III	14.575.608.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-11	Action éducative exceptionnelle	184.000.000
42-51	Frais de fonctionnement de la commission nationale de l'UNESCO	3.000.000
	Total de la 2ème partie	187.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses aux élèves des établissements des enseignements fondamental et secondaire	201115
43-41	Encouragement aux œuvres complémentaires de l'école	384.116.000
43-42	Cantines scolaires	2.829.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	6.044.380.000
43-60	Encouragement pour la formation et le perfectionnement des personnels de l'éducation nationale	387.976.000 880.000.000
43-61	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement fondamental	
43-62	Encouragement pour l'activité culturelle et sportive dans les établissements d'enseignement secondaire et technique	54.450.000 34.024.000
43-63	Frais de fonctionnement de la commission nationale des programmes	50.000.000
	Total de la 3ème partie	7.837.775.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux charges de l'office national des publications scolaires (ONPS)	Mémoire
	Total de la 4ème partie	Mémoire

14 Chaâbane	1426
18 septembre	2005

97

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Allocation spéciale de scolarité au profit des enfants démunis	6.000.000.000
	Total de la 6ème partie	6.000.000.000
	7ème Partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Santé scolaire	197.000.000
	Total de la 7ème partie	197.000.000
	Total du titre IV	14.221.775.000
	Total de la sous-section I	28.797.383.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	1.904.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	1.660.000.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	83.415.000
	Total de la 1ère partie	3.647.415.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	3.500.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	140.622.000
	Total de la 2ème partie	144.122.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	188.380.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	890.080.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	84.000.000
	Total de la 3ème partie	1.162.460.000

14 Chaâbane	1426
18 septembre	2005

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	115.350.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	46.000.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	92.400.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	52.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	2.017.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	16.104.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	800.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	524.000
	Total de la 4ème partie	325.195.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	•• •• •• •• •• •• •• •• •• •• •• •• ••
33-11		23.100.000
	Total de la 5ème partie	23.100.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	32.300.000
	Total de la 7ème partie	32.300.000
	Total du titre III	5.334.592.000
	Total de la sous-section II	5.334.592.000
	SOUS-SECTION III	
	ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL, SECONDAIRE ET TECHNIQUE	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Rémunérationsprincipales	55.500.000.000
31-22	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental	40,000,000,000
21 21	— Indemnités et allocations diverses	49.000.000.000
31-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Rémunérations principales	16.000.000.000
31-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Indemnités et allocations diverses	16.926.000.000
	Total de la 1ère partie	137.426.000.000

TCHABDANE 1426 Septembre 2005 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64 TABLEAU ANNEXE (Suite)		
		NºS DES CHAPITRES
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental Prestations à caractère familial	5.450.370.000
33-23	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Sécurité sociale	26.085.000.000
33-24	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement fondamental — Contribution aux œuvres sociales	2.286.000.000
33-31	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Prestations à caractère familial	1.371.490.000
33-33	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Sécurité sociale	8.214.720.000
33-34	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Contribution aux œuvres sociales	691.000.000
	Total de la 3ème partie	44.098.580.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-22	Services déconcentrés de l'Etat— Etablissements d'enseignement fondamental — Versement forfaitaire	950.215.000
37-32	Services déconcentrés de l'Etat — Etablissements d'enseignement secondaire et technique — Versement forfaitaire	302.120.000
	Total de la 7ème partie	1.252.335.000
	Total du titre III	182.776.915.000
	Total de la sous-section III	182.776.915.000
	Total de la section I	216.908.890.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'éducation nationale	216.908.890.000

Décret exécutif n° 05-338 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'agriculture et du développement rural.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de neuf milliards six cent vingt six millions quatre vingt quatre mille dinars (9.626.084.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'agriculture et du développement rural, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et du développement rural, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de l'agriculture et du développement rural

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	89.100.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	71.330.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	13.929.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	1.194.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	718.000
	Total de la 1ère partie	176.271.000

14	Chaâbane	1426
18	septembre	2005

101

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	360.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	660.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	5.700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	77.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	38.900.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	4.350.000
	Total de la 3ème partie	49.027.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	33.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.214.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	5.821.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	18.575.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	9.188.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.245.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	71.253.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.008.000
	Total de la 5ème partie	3.008.000

102	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64	14 Chaâbane 1426 18 septembre 2005
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de formation des forêts	48.232.000
36-02	Subvention à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	30.450.000
36-03	Subventions aux réserves de chasse, centres cynégétiques et parcs nationaux	281.511.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour la conservation de la nature (ANN)	90.867.000
36-30	Subvention à l'institut national de la vulgarisation agricole (INVA)	39.413.000
36-33	Subventions aux instituts de technologie moyens agricoles (ITMA)	251.545.000
36-34	Subventions aux centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA)	31.644.000
36-41	Subvention à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	42.814.000
36-51	Subventions aux instituts techniques de la production végétale	419.035.000
36-61	Subvention à l'institut national de la protection des végétaux (INPV)	198.741.000
36-62	Subvention à l'institut national de la médecine vétérinaire (INMV)	116.533.000
36-71	Subvention au haut commissariat au développement de la steppe (HCDS)	71.903.000
36-93	Subvention à l'institut national des sols, de l'irrigation et du drainage (INSID)	49.239.000
36-94	Subvention au commissariat au développement de l'agriculture des régions sahariennes	42.129.000
36-95	Subvention au centre national de contrôle et de certification des semences et plants	45.245.000
36-97	Subvention à l'institut technique des élevages (ITELV)	161.636.000
	Total de la 6ème partie	1.920.937.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.350.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.415.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement des bureaux de représentantion de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la commission de la lutte contre le criquet pélerin	
	dans la région occidentale	6.600.000
	Total de la 7ème partie	9.365.000
	Total du titre III	2.230.521.000

14 Chaâbane 1426 18 septembre 2005	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N°	64 103
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	4.500.000
	Total de la 3ème partie	4.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Foires et expositions	500.000
44-02	Administration centrale — Contribution au centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique (CNIAAG)	4.000.000
44-24	Administration centrale — Information et vulgarisation	6.000.000
44-32	Contribution au parc zoologique et des loisirs " la concorde civile"	50.000.000
44-39	Contribution à la chambre nationale de l'agriculture	10.000.000
44-49	Contribution à l'institut national de la recherche forestière (INRF)	93.217.000
44-50	Contribution à l'institut national de la recherche agronomique d'Algérie (INRAA)	131.163.000
	Total de la 4ème partie	294.880.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Indemnisation des biens affectés au fonds national de la révolution	
40-03	agraire	500.000.000
	Total de la 6ème partie	500.000.000
	Total du titre IV	799.380.000
	Total de la sous-section I	3.029.901.000

14 Chaâbane	1426
18 septembre	2005

104

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	1.743.000.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	885.270.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	96.046.000
	Total de la 1ère partie	2.724.316.000
		2.724.310.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	1.866.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	4.670.000
	Total de la 2ème partie	6.536.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	204.189.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	1.152.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	651.900.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	70.300.000
	Total de la 3ème partie	927.541.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
24.11		49.885.000
34-11 34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	8.036.000
34-12 34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Materiel et mobilier	19.296.000
34-13 34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	46.523.000
34-14 34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	4.019.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	52.080.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — La automobile	3.500.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Esyels	
-	Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	183.819.000

14 Chaâbane 1426 18 septembre 2005	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N°	64 105
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	17.373.000
	Total de la 5ème partie	17.373.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	23.726.000
	Total de la 7ème partie	23.726.000
	Total du titre III	3.883.311.000
	Total de la sous-section II	3.883.311.000
	Total de la section I	6.913.212.000
	SECTION II	
	DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Direction générale des forêts — Rémunérations principales	35.560.000
31-02	Direction générale des forêts — Indemnités et allocations diverses	25.950.000
31-03	Direction générale des forêts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.089.000
	Total de la 1ère partie	63.599.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Direction générale des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	3.000.000
	Total de la 2ème partie	3.000.000
		•

14 Chaâbane	1426
18 septembre	2005

106

N ^{os} DES HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Direction générale des forêts — Prestations à caractère familial	1.950.000
33-02	Direction générale des forêts — Prestations facultatives	50.000
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	16.174.000
33-04	Direction générale des forêts — Contribution aux œuvres sociales	1.543.000
	Total de la 3ème partie	19.717.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Direction générale des forêts — Remboursement de frais	8.000.000
34-02	Direction générale des forêts — Matériel et mobilier	1.560.000
34-03	Direction générale des forêts — Fournitures	2.600.000
34-04	Direction générale des forêts — Charges annexes	6.130.000
34-05	Direction générale des forêts — Habillement	212.000
34-07	Direction générale des forêts — Habillement du personnel technique	50.000.000
34-90	Direction générale des forêts — Parc automobile	1.500.000
34-97	Direction générale des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	70.012.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Direction générale des forêts — Entretien des immeubles	2.733.000
35-02	Direction générale des forêts — Lutte contre les parasites forestiers	4.000.000
	Total de la 5ème partie	6.733.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Direction générale des forêts — Conférences et séminaires	900.000
37-02	Direction générale des forêts — Versement forfaitaire	640.000
37-03	Direction générale des forêts — Lutte contre les incendies — Surveillance	5.334.000
	Total de la 7ème partie	6.874.000
	Total du titre III	169.935.000
	TITRE IV	105.555.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Direction générale des forêts — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.500.000
	Total de la 3ème partie	3.500.000

8 septembre 2005	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N	° 64	
TABLEAU ANNEXE (suite)			
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA	
	4ème Partie		
	Action économique — Encouragements et interventions		
44-01	Direction générale des forêts — Information et vulgarisation	1.000.000	
	Total de la 4ème partie	1.000.000	
	Total du titre IV	4.500.000	
	Total de la sous-section I	174.435.000	
	SOUS-SECTION II		
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activité		
31-11	Services déconcentrés des forêts — Rémunérations principales	925.235.000	
31-12	Services déconcentrés des forêts — Indemnités et allocations diverses	513.810.000	
31-13	Services déconcentrés des forêts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	98.238.000	
	Total de la 1ère partie	1.537.283.000	
	2ème Partie		
	Personnel — Pensions et allocations		
32-11	Services déconcentrés des forêts — Rentes d'accidents du travail	2.000.000	
32-12	Services déconcentrés des forêts — Pensions de service et pour dommages corporels	7.788.000	
	Total de la 2ème partie	9.788.000	
	3ème Partie		

Services déconcentrés des forêts — Prestations à caractère familial......

Services déconcentrés des forêts — Prestations facultatives.....

Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale.....

Services déconcentrés des forêts — Contribution aux œuvres sociales...........

Total de la 3ème partie.....

120.308.000

359.026.000

39.108.000

519.112.000

670.000

33-11

33-12

33-13

33-14

108	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64	14 Chaâbane 1426 18 septembre 2005
TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des forêts — Remboursement de frais	45.000.000
34-12	Services déconcentrés des forêts — Matériel et mobilier	13.727.000
34-13	Services déconcentrés des forêts — Fournitures	16.188.000
34-14	Services déconcentrés des forêts — Charges annexes	31.900.000
34-15	Services déconcentrés des forêts — Habillement	3.811.000
34-91	Services déconcentrés des forêts — Parc automobile	52.500.000
34-93	Services déconcentrés des forêts — Loyers	2.385.000
34-98	Services déconcentrés des forêts — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	165.991.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des forêts — Entretien des immeubles	27.860.000
35-12	Services déconcentrés des forêts — Entretien des forêts	84.968.000
	Total de la 5ème partie	112.828.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des forêts — Lutte contre les feux de forêts	178.940.000
37-12	Services déconcentrés des forêts — Versement forfaitaire	14.495.000
	Total de la 7ème partie	193.435.000
	Total du titre III	2.538.437.000
	Total de la sous-section II	2.538.437.000
	Total de la section II	2.712.872.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural	9.626.084.000

Décret exécutif n° 05-339 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des travaux publics.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards sept cent seize millions quatre cent soixante et un mille dinars (2.716.461.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des travaux publics, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre des travaux publics

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	45.773.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	40.788.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.970.000
	Total de la 1ère partie	93.531.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	25.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	200.000
	Total de la 2ème partie	225.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.760.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	45.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	21.640.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.272.000
	Total de la 3ème partie	25.717.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.790.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.428.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.278.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	7.865.000
34-05	Administration centrale — Habillement	197.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.980.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.230.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	4.000
	Total de la 4ème partie	39.772.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles et leurs installations techniques	2.400.000
	Total de la 5ème partie	2.400.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-24	Subvention à l'office national de la signalisation maritime (O.N.S.M)	106.460.000
36-25	Subvention à l'agence nationale des autoroutes (A.N.A)	68.310.000
	Total de la 6ème partie	174.770.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	796.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	12.000.000
	Total de la 7ème partie	12.796.000
	Total du titre III	349.211.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	13.000.000
	Total de la 3ème partie	13.000.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution et cotisation aux organismes internationaux non gouvernementaux	600.000
	Total de la 4ème partie	600.000
	Total du titre IV	13.600.000
	Total de la sous-section I	362.811.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rémunérations principales	944.460.000
31-12	Services déconcentrés des travaux publics — Indemnités et allocations	401 220 AAA
31-13	diverses Services déconcentrés des travaux publics — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	481.338.000 110.290.000
	Total de la 1ère partie	1.536.088.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés des travaux publics — Rentes d'accidents du travail	8.480.000
32-12	Services déconcentrés des travaux publics — Pensions de service et pour dommages corporels	2.900.000
	Total de la 2ème partie	11.380.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations à caractère familial	122.817.000
33-12	Services déconcentrés des travaux publics — Prestations facultatives	960.000
33-13	Services déconcentrés des travaux publics — Sécurité sociale	356.450.000
33-14	Services déconcentrés des travaux publics — Contributions aux œuvres sociales.	38.950.000
	Total de la 3ème partie	519.177.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés des travaux publics — Remboursement de frais	76.000.000
34-12	Services déconcentrés des travaux publics — Matériel et mobilier	9.392.000
34-13	Services déconcentrés des travaux publics — Fournitures	14.576.000
34-14	Services déconcentrés des travaux publics — Charges annexes	28.837.000
34-15	Services déconcentrés des travaux publics — Habillement	5.400.000
34-91	Services déconcentrés des travaux publics — Parc automobile	10.500.000
34-93	Services déconcentrés des travaux publics — Loyers	1.700.000
34-98	Services déconcentrés des travaux publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	146.885.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés des travaux publics — Entretien des immeubles	14.614.000
	Total de la 5ème partie	14.614.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés des travaux publics — Versement forfaitaire	13.106.000
37-12	Services déconcentrés des travaux publics — Contribution aux dépenses d'alimentation des chantiers sahariens	5.500.000
37-13	Services déconcentrés des travaux publics — Protection des sites stratégiques	106.900.000
	Total de la 7ème partie	125.506.000
	Total du titre III	2.353.650.000
	Total de la sous-section III	2.353.650.000
	Total de la section I	2.716.461.000
	Total des crédits ouverts au ministre des travaux publics	2.716.461.000

Décret exécutif n° 05-340 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante trois milliards deux cent quatre vingt deux millions deux cent soixante deux mille dinars (63.282.262.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	84.925.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	59.400.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	8.458.000
	Total de la 1ère partie	152.783.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	400.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	400.000

NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	3.400.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	36.116.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.750.000
	Total de la 3ème partie	43.266.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	57.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	6.600.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.800.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	51.900.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-81	Personnel coopérant — Remboursement de frais	100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.750.000
34-92	Administration centrale — Loyers	Mémoire
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	128.060.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.630.000
	Total de la 5ème partie	3.630.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut de technologie de la santé publique (ITSP)	53.727.000
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	84.571.000
36-03	Subventions aux écoles de formation paramédicales (EFP)	1.313.334.000
36-04	Subvention à l'école nationale de santé publique (ENSP)	69.647.000
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques	56.712.000
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	39.798.000
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	42.783.000
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance	24.874.000
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	23.879.000
	Total de la 6ème partie	1.709.325.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	72 000 000
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	73.000.000
5, 02	Total de la 7ème partie	1.313.000
	-	74.313.000
	Total du titre III	2.111.777.000
	Total du titre III	2.111.777.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Action d'éducation sanitaire	4.000.000
43-02	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	
43-03	Administration centrale — Formation, recyclage et perfectionnement des personnels	4.400.000 12.000.000
	Total de la 3ème partie	20.400.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs sanitaires et des établissements hospitaliers spécialisés et des centres hospitalo-universitaires	60.195.031.000
46-02	Encouragement aux œuvres de sauvegarde de la santé	750.000
46-03	Contribution au financement des activités du Croissant rouge algérien (CRA).	1.250.000
46-05	Administration centrale — Frais de soins et de séjour des démunis non assurés sociaux — Hôpital central de l'Armée	50.000.000
46-07	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	312.000
46-08	Contribution au fonds pour les urgences et les activités de soins médicaux	Mémoire
46-09	Coopération internationale — Quote-part de l'Algérie au financement des coûts partagés du Programme de coopération Algérie FNUAP (Programme de maîtrise de la croissance démographique)	11.000.000
	Total de la 6ème partie	60.258.343.000
	Total du titre IV	60.278.743.000
	Total de la sous-section I	62.390.520.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	362.340.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	231.660.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	30.351.000
	Total de la 1ère partie	624.351.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	433.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	400.000
	Total de la 2ème partie	833.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	34.464.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	148.590.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	16.650.000
	Total de la 3ème partie	199.704.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	17.350.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.330.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	7.700.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	12.226.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.377.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	12.750.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	2.146.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	
	Total de la 4ème partie	480.000
	_	57.359.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	4.090.000
	Total de la 5ème partie	4.090.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	5.405.000
	Total de la 7ème partie	5.405.000
	Total du titre III	891.742.000
	Total de la sous-section II	891.742.000
	Total de la section I	63.282.262.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	63.282.262.000

Décret exécutif n° 05-341 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, à la ministre de la culture.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de deux milliards neuf cent vingt cinq millions six cent quatre vingt six mille dinars (2.925.686.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, à la ministre de la culture, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et la ministre de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, à la ministre de la culture

	a la ministre de la culture	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	87.100.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	57.420.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	11.947.000
	Total de la 1ère partie	156.467.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	42.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.500.000
	Total de la 2ème partie	1.542.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	7.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	94.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	33.962.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.698.000
	Total de la 3ème partie	43.754.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	25.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.731.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.456.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	13.200.000
34-05	Administration centrale — Habillement	232.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.957.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	44.386.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	20.000.000
	Total de la 5ème partie	20.000.000
	6ème Partie	20.000.000
	Subventions de fonctionnement	
26.01	•	
36-01	Subventions à l'institut national supérieur et aux instituts régionaux de formation musicale	164.334.000
36-02	Subvention à la Bibliothèque Nationale d'Algérie (B.N.A.)	106.558.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur des métiers des Arts, du spectacle et de	100.550.000
20 02	l'audiovisuel	52.542.000
36-05	Subventions à l'école supérieure et aux écoles régionales des Beaux-Arts	187.631.000
36-06	Subvention au Palais de la culture	46.729.000
36-07	Subvention à l'agence nationale d'archéologie et de protection des sites et monuments historiques (ANAPSMH)	177.802.000
36-08	Subvention à l'office du Parc national de l'Ahaggar (O.P.N.A.)	174.103.000
36-09	Subvention à l'office du Parc national du Tassili (O.P.N.T.)	51.198.000
36-10	Subventions aux musées nationaux	194.571.000
36-11	Subventions aux maisons de la culture	430.143.000
36-12	Subventions aux établissements de la cinématographie	51.739.000
36-13	Subvention au centre culturel algérien de Paris	67.320.000
36-14	Subvention à l'office de la protection et de la promotion de la vallée du M'Zab	21.636.000
36-15	Subvention au centre de la culture et des arts du Palais des Raïs	23.616.000
36-16	Subvention au centre culturel algérien au Caire	10.000.000
	Total de la 6ème partie	1.759.922.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	21.814.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.315.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations culturelles et cinématographiques	
37-05	Administration centrale — Contribution au fonds national de préparation et	62.000.000
57.05	d'organisation de la manifestation "Alger, capitale de la culture arabe"	200.000.000
	Total de la 7ème partie	285.129.000
	Total du titre III	2.311.200.000
		•

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	1.500.000
43-04	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère culturel	25.000.000
	Total de la 3ème partie	26.500.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-06	Administration centrale — Contribution aux activités théâtrales	82.000.000
44-10	Administration centrale — Contribution aux revues culturelles ETHAKAFA, AMAL et ALOUANE	3.800.000
44-12	Administration centrale — Contribution au centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (C.N.R.P.A.H.)	49.905.000
44-13	Administration centrale — Contribution au Ballet national	14.475.000
44-14	Administration centrale — Contribution à l'orchestre symphonique national	6.300.000
44-15	Administration centrale — Contribution à l'office national de l'information et de la culture	10.000.000
44-16	Administration centrale — Contribution à l'office Riadh El Feth	18.000.000
	Total de la 4ème partie	184.480.000
	Total du titre IV	210.980.000
	Total de la sous-section I	2.522.180.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	132.266.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	99.623.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	36.742.000
	Total de la 1ère partie	268.631.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
	To sommer Changes seemes	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	11.879.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	225.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	55.415.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	4.280.000
	Total de la 3ème partie	71.799.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	14.846.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.446.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	2.673.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	13.310.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	480.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.240.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	216.000
	Total de la 4ème partie	38.211.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	4.851.000
	Total de la 5ème partie	4.851.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	4.014.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Organisation de manifestations culturelles.	16.000.000
	Total de la 7ème partie	20.014.000
	Total du titre III	403.506.000
	Total de la sous-section II	403.506.000
	Total de la section I	2.925.686.000
	Total des crédits ouverts à la ministre de la culture	2.925.686.000

Décret exécutif n° 05-342 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la communication.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept cent soixante neuf millions quatre vingt dix huit mille dinars (769.098.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la communication, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de la communication

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	41.722.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	31.878.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	5.576.000
	Total de la 1ère partie	79.176.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	4.200.000
	Total de la 2ème partie	4.230.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	40.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	18.263.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.639.000
	Total de la 3ème partie	22.442.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	9.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.900.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	140.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.600.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	18.350.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.000.000
	Total de la 5ème partie	2.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	670.000
37-04	Administration centrale — Organisation de manifestations audiovisuelles	3.000.000
37-05	Administration centrale — Acquisition et diffusion de la presse étrangère	4.000.000
37-06	Administration centrale — Action exceptionnelle d'information	2.500.000
37-14	Dépenses liées à la préparation et à l'organisation du sommet de la ligue arabe	87.030.000
	Total de la 7ème partie	101.200.000
	Total du titre III	227.398.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	700.000
	Total de la 3ème partie	700.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-08	Administration centrale — Contribution au centre national de documentation de presse et d'information (C.N.D.P.I)	13.000.000
44-09	Administration centrale — Contribution au titre de la location d'un répéteur pour diffusion de programmes de télévision par satellite, abonnement et droits de diffusion à Arabe Sat 3A	523.000.000
44-11	Administration centrale — Contribution à la Maison de la presse	5.000.000
- · - -	Total de la 4ème partie	541.000.000
	Total du titre IV	541.700.000
	Total de la sous-section I	769.098.000
	Total de la section I	769.098.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la communication	769.098.000
	•	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Décret exécutif n° 05-343 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre cent soixante dix neuf millions cinq cent quatre vingt douze mille dinars (479.592.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	35.226.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	34.376.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	3.586.000
	Total de la 1ère partie	73.188.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	Mémoire
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	Mémoire
	Total de la 2ème partie	Mémoire

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.030.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	17.401.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.275.000
	Total de la 3ème partie	20.716.000
	4ème Partie	
	4eme Farue Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	15.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	942.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.012.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	8.573.000
34-05	Administration centrale — Habillement	260.000
34-06	Administration centrale — Impression de dépliants et de brochures à caractère artisanal	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.552.000
34-92	Administration centrale — Loyers	800.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	32.349.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	871.000
33 01		
	Total de la 5ème partie	871.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux centres de facilitation des petites et moyennes entreprises	57.331.000
	Total de la 6ème partie	57.331.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	8.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	639.000
37-03	Frais de fonctionnement du conseil national consultatif de promotion des petites et moyennes entreprises	13.781.000
	Total de la 7ème partie	22.420.000
	Total du titre III	206.875.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	2.400.000
43-02	Administration centrale — Manifestations artisanales	6.750.000
	Total de la 3ème partie	9.150.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique	100.000
44-02	Contribution à la chambre nationale de l'artisanat et des métiers (C.N.A.M.)	8.500.000
44-03	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement de l'unité de gestion du programme (U.G.P)MEDA-Appui au développement des PME-PMI en Algérie	50.000.000
44-04	Contribution aux chambres de l'artisanat et des métiers (C.A.M)	40.000.000
44-05	Contribution à l'agence nationale de l'artisanat traditionnel (A.N.A.R.T)	15.000.000
	Total de la 4ème partie	113.600.000
	Total du titre IV	122.750.000
	Total de la sous-section I	329.625.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	50.407.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	32.764.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.233.000
	Total de la 1ère partie	93.404.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	Mémoire
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	Mémoire
	Total de la 2ème partie	Mémoire

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	2.400.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	Mémoire
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	20.793.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	647.000
	Total de la 3ème partie	23.840.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	6.719.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	594.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	8.567.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	10.073.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	269.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	2.326.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	808.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	258.000
	Total de la 4ème partie	29.614.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2.352.000
	Total de la 5ème partie	2.352.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	757.000
	Total de la 7ème partie	757.000
	Total du titre III	149.967.000
	Total de la sous-section II	149.967.000
	Total de la section I	479.592.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la petite et moyenne entreprise et de l'artisanat	479.592.000

Décret exécutif n° 05-344 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de soixante dix huit milliards six cent soixante et onze millions trois cent quatre vingt mille dinars (78.671.380.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

au ministre de l'enseignement superfeur et de la recherent scientifique		
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	92.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	75.114.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.347.000
	Total de la 1ère partie	171.461.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	636.000
	Total de la 2ème partie	636.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	75.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	41.238.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.956.000
	Total de la 3ème partie	50.069.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	35.200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	8.352.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	14.123.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	23.377.000
34-05	Administration centrale — Habillement	460.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	10.259.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.250.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	15.000
	Total de la 4ème partie	93.036.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	9.519.000
	Total de la 5ème partie	9.519.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-02	Subvention à l'office national des œuvres universitaires	36.700.000.000
36-03	Subvention à l'agence nationale pour le développement de la recherche en santé	38.300.000
36-04	Subvention à l'agence nationale pour le développement de la recherche universitaire	48.500.000
36-05	Subventions aux universités	34.038.000.000
36-06	Subventions aux centres universitaires	3.650.000.000
36-07	Subventions aux instituts nationaux d'enseignement supérieur	336.000.000
36-08 36-09	Subventions aux instituts et grandes écoles	1.663.000.000 765.000.000
30-07	Subventions aux écoles normales supérieures Total de la 6ème partie	77.238.800.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	11.500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.671.000
37-03	Administration centrale — Etudes	5.395.000
37-04	Administration centrale — Frais d'évaluation des projets de recherche	3.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de confection et d'impression de diplômes	
	universitaires	10.000.000
	Total de la 7ème partie	31.566.000
	Total du titre III	77.595.087.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
	Action internationale	
42-02	Contribution à l'agence africaine de biotechnologie Total de la 2ème partie	15.000.000
	<u>*</u>	15.000.000
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Contribution à la vulgarisation des activités scientifiques	1.300.000
43-03	Encouragement aux associations estudiantines	10.500.000
43-04	formation	17.000.000
	Total de la 3ème partie	28.800.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution aux charges de l'office des publications universitaires (O.P.U.)	40.000.000
44-02	Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (C.R.E.A.D.)	53.352.000
44-03	Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA)	83.050.000
44-04	Centre de recherche scientifique et technique sur le développement de la langue arabe (CRSTDLA)	50.437.000
44-05	Centre de recherche scientifique et technique en anthropologie sociale et culturelle (CRSTASC)	49.993.000
44-06	Centre de recherche scientifique et technique en analyse physico-chimique (CRSTAPC)	57.053.000
44-07	Agence nationale de valorisation des résultats de la recherche et du développement technologiques (ANVREDET)	40.000.000
44-08	Centre d'observation et de prospective économique	Mémoire
44-10	Centre de développement des technologies avancées (C.D.T.A)	233.159.000
44-12	Centre de recherche sur l'information scientifique et technique (CERIST)	129.371.000
44-13	Centre de développement des énergies renouvelables (C.D.E.R)	226.466.000
44-14	Centre de recherche scientifique et technique de soudage et de contrôle (C.R.S.C)	69.612.000
	Total de la 4ème partie	1.032.493.000
	Total du titre IV	1.076.293.000
	Total de la sous-section I	78.671.380.000
	Total de la section I	78.671.380.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	78.671.380.000

Décret exécutif n° 05-345 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits d'un montant de un milliard quatre vingt huit millions six cent cinquante six mille dinars (1.088.656.000 DA), ouverts au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie	
21.01	Personnel — Rémunérations d'activité	70 (17 000
31-01 31-02	Administration centrale — Rémunérations principales	59.615.000 51.830.000
31-02 31-03	Administration centrale — Indemnites et allocations diverses	31.630.000
	accessoires de salaires	8.097.000
	Total de la 1ère partie	119.542.000
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	800.000
	Total de la 2ème partie	1.300.000
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.300.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	29.733.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.208.000
	Total de la 3ème partie	34.241.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	30.200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.185.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.552.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	180.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.443.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.300.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	57.870.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	12.100.000
33-01		
	Total de la 5ème partie	12.100.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut des télécommunications d'Oran	104.515.000
36-02	Subvention à l'école nationale des P.T.T. d'Alger	64.805.000
36-03	Subvention à l'école régionale des P.T.T. de Tlemcen	12.870.000
36-04	Subvention à l'école régionale des P.T.T. de Constantine	11.880.000
36-05	Subvention à l'école régionale des P.T.T. de Ouargla	23.760.000
36-06	Subvention à l'école régionale des P.T.T. de Sétif	12.870.000
	Total de la 6ème partie	230.700.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.015.000
37-03	Administration centrale — Protection des sites stratégiques	4.400.000
	Total de la 7ème partie	7.915.000
	Total du titre III	463.668.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires et frais de formation	1.800.000
	Total de la 3ème partie	1.800.000
	Total du titre IV	1.800.000
	Total de la sous-section I	465.468.000

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	235.818.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	170.694.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	19.723.000
	Total de la 1ère partie	426.235.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	500.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	11.000.000
	Total de la 2ème partie	11.500.000
	3ème Partie	
22.44	Personnel — Charges sociales	•••••
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	23.000.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	101.628.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales Total de la 3ème partie	8.300.000 132.928.000
	4ème Partie	152.520.000
	4eme Parue Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	8.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.160.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	6.240.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	18.000.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	1.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.480.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.000.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	400,000
	Indemnités dues par l'Etat Total de la 4ème partie	480.000 45.360.000
	1 otat de la 4eme partie	43.300.000
	Seme Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	3.465.000
33-11	Total de la 5ème partie	3.465.000
	7ème Partie	3.403.000
	/eme Partie Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	3.700.000
57-12	Total de la 7ème partie	3.700.000
	Total du titre III	623.188.000
	Total de la sous-section II	623.188.000
	Total de la section I	1.088.656.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la poste et des technologies de l'information et de la communication	1.088.656.000

Décret exécutif n° 05-346 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des relations avec le Parlement.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de cent millions quatre cent vingt deux mille dinars (100.422.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre des relations avec le Parlement, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des relations avec le Parlement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre des relations avec le Parlement

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	22.617.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	22.621.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.200.000
	Total de la 1ère partie	47.438.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	728.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	11.054.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	667.000
	Total de la 3ème partie	12.459.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	7.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.993.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.000.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	6.395.000
34-05	Administration centrale — Habillement	135.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.620.000
34-92	Administration centrale — Loyers	960.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	25.113.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.000.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	6.500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	412.000
	Total de la 7ème partie	6.912.000
	Total du titre III	94.922.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Complément de bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	5.500.000
	Total de la 3ème partie	5.500.000
	Total du titre IV	5.500.000
	Total de la sous-section I	100.422.000
	Total de la section I	100.422.000
	Total des crédits ouverts au ministre des relations avec le Parlement	100.422.000

Décret exécutif n° 05-347 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de seize milliards quatre cent deux millions huit cent cinquante cinq mille dinars (16.402.855.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la formation et de l'enseignement professionnels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de la formation et de l'enseignement professionnels

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	55.836.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	51.707.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.730.000
	Total de la 1ère partie	110.273.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	47.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	1.163.000
	Total de la 2ème partie	1.210.000

14 Chaâbane	1426
18 septembre	2005

136

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	25.273.000
33-05	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.000.000
	Total de la 3ème partie	30.073.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	26,000,000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	26.000.000 2.122.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	6.427.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	6.625.000
34-05	Administration centrale — Habillement	139.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.890.000
34-92	Administration centrale — Loyers	700.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités	
	dues par l'Etat	70.000
	Total de la 4ème partie	43.973.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.638.000
	Total de la 5ème partie	1.638.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention à l'institut national de formation professionnelle (I.N.F.P.)	76.723.000
36-02	Subventions aux instituts de formation professionnelle (I.F.P.)	420.000.000
36-03	Subventions aux centres de formation professionnelle et de l'apprentissage (C.F.P.A.)	11.776.982.000
36-05	Subventions aux instituts nationaux spécialisés de formation professionnelle (INSFP)	2.716.000.000
36-06	Subvention à l'établissement national des équipements techniques et pédagogiques de la formation professionnelle	55.493.000
	Total de la 6ème partie	15.045.198.000

14	Chaâbane	1426
18	septembre	2005

137

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Versement forfaitaire	923.000
37-02	Administration centrale — Frais d'études et d'enquêtes	1.100.000
37-03	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
	Total de la 7ème partie	3.023.000
	Total du titre III	15.235.388.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	1.300.000
	Total de la 3ème partie	1.300.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Contribution au centre d'études et de recherche sur les professions et les qualifications (CERPEQ)	4.000.000
44-02	Contribution au centre national de l'enseignement professionnel à distance (CNEPD)	16.000.000
44-03	Contribution à l'institut national de développement et de promotion de la formation continue (INDEFOC)	6.000.000
44-04	Administration centrale — Contribution aux frais de fonctionnement du projet de l'unité d'appui pour la mise à niveau du système de formation professionnelle en Algérie	323.847.000
	Total de la 4ème partie	349.847.000
	Total du titre IV	351.147.000
	Total de la sous-section I	15.586.535.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	207 100 000
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remunerations principales	297.198.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires	256.608.000
	et accessoires de salaires	19.823.000
	Total de la 1ère partie	573.629.000

14 Chaâbane	1426
18 septembre	2005

138

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	57,000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	57.000
	corporels	890.000
	Total de la 2ème partie	947.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
22.11		
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	31.350.000
33-13 33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres	130.144.000
33-14	sociales	10.500.000
	Total de la 3ème partie	171.994.000
		171.994.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	38.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	2.475.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	6.309.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	6.696.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	862.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	7.179.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	400.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	260.000
	Total de la 4ème partie	
	Total de la Tellie partie	62.181.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2.573.000
	Total de la 5ème partie	2.573.000
	7ème Partie	2.575.000
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	4.996.000
	Total de la 7ème partie	4.996.000
	Total du titre III	816.320.000
	Total de la sous-section II	816.320.000
	Total de la section I	
	Total des crédits ouverts au ministre de la formation et de	16.402.855.000

Décret exécutif n° 05-348 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quatre milliards sept cent trente sept millions huit cent cinquante cinq mille dinars (4.737.855.000 DA), ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'habitat et de l'urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de l'habitat et de l'urbanisme

SECTION 1 SECTION UNIQUE SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
SERVICES CENTRAUX TITRE III MOYENS DES SERVICES			
Administration centrale - Personnel vacataire et journalier - Salaires et accessoires de salaires diverses 52.000			
Personnel — Rémunérations d'activité 31-01 Administration centrale — Rémunérations principales			
31-02 Administration centrale — Indemnités et allocations diverses		1010 1 011010	
accessoires de salaires	31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	
Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses		accessoires de salaires	
2ème Partie Personnel — Pensions et allocations 32-02 Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels Total de la 2ème partie		Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations	
Personnel — Pensions et allocations 315.000 315.00		•	130.592.000
Total de la 2ème partie		201110 1 111110	
3ème Partie Personnel — Charges sociales 33-01 Administration centrale — Prestations à caractère familial	32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	315.000
Personnel — Charges sociales 33-01 Administration centrale — Prestations à caractère familial		Total de la 2ème partie	315.000
33-02 Administration centrale — Prestations facultatives			
33-03 Administration centrale — Sécurité sociale			4.400.000
33-04 Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales			
	33-04		

14 Chaâbane	1426
18 septembre	2005

140

34-01 Administration centrale - Remboursement de frais	N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-01 Administration centrale — Remboursement de frais		4ème Partie	
34-02 Administration centrale — Matériel et mobilier		Matériel et fonctionnement des services	
Administration centrale = Fournitures	34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	21.000.000
Administration centrale = Charges annexes. 14.282.000 34-05 Administration centrale = Habillement. 213.000 34-90 Administration centrale = Pare automobile 34-91 Administration centrale = Loyers. 501.000 Administration centrale = Frais judiciaires = Frais d'expertise = Indemnités dues par l'Etat 10.000 Total de la 4ème partie 5ème Partie 77 Travaux d'entretien 75 Administration centrale = Entretien des immeubles. 4.620.000 Tème Partie Dépenses diverses 4.620.000 Tème Partie Dépenses diverses 4.000.000 Total de la 5ème partie 1.131.000 Total de la 7ème partie 5.131.000 Total du titre III. 7 7 7 7 7 7 7 Total du titre III. 7 7 7 7 7 7 7 7 7	34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	3.690.000
Administration centrale — Habillement	34-03	Administration centrale — Fournitures	4.863.000
Administration centrale — Parc automobile	34-04	Administration centrale — Charges annexes	14.282.000
Administration centrale — Loyers	34-05	Administration centrale — Habillement	213.000
Administration centrale	34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.712.000
dues par l'Etat	34-92	Administration centrale — Loyers	501.000
Sème Partic Travaux d'entretien Administration centrale — Entretien des immeubles	34-97	<u> </u>	10.000
Travaux d'entretien		Total de la 4ème partie	49.271.000
Administration centrale — Entretien des immeubles		5ème Partie	
Total de la 5ème partie		Travaux d'entretien	
Tème Partie Dépenses diverses 1.131.000	35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.620.000
37-02 Administration centrale — Versement forfaitaire		Total de la 5ème partie	4.620.000
37-02 Administration centrale — Versement forfaitaire		7ème Partie	
Administration centrale — Versement forfaitaire			
Administration centrale — Conférences et séminaires	27.02	<u> </u>	
Total de la 7ème partie			
Total du titre III	37-03		4.000.000
TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème Partie Action éducative et culturelle		Total de la 7ème partie	5.131.000
Action éducative et culturelle Action éducative et culturelle		Total du titre III	228.335.000
3ème Partie			
Action éducative et culturelle Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation		INTERVENTIONS PUBLIQUES	
Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation		3ème Partie	
Présalaires — Frais de formation		Action éducative et culturelle	
44-02 Prix national de l'architecture	43-01	1	13.000.000
Action économique — Encouragements et interventions Prix national de l'architecture		Total de la 3ème partie	13.000.000
44-02 Prix national de l'architecture		4ème Partie	
Administration centrale — Contributions aux associations d'utilité publique Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S)		Action économique — Encouragements et interventions	
Administration centrale — Contributions aux associations d'utilité publique Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S)	44-02	Prix national de l'architecture	1 000 000
Contribution au centre national de recherche appliquée en génie parasismique (C.G.S.)			
(C.G.S)			170.000
Contribution au centre national d'études et de recherche intégrées du bâtiment (C.N.E.R.I.B)	44-00	(C.G.S)	35.760.000
Total de la 4ème partie	44-07		
Total du titre IV		Total de la 4ème partie	
The Late 1		<u> </u>	
Total de la sous-section 1		Total de la sous-section I	

14 Chaâbane 1426 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64 141 18 septembre 2005					
	TABLEAU ANNEXE (suite)				
Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA			
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION				
	TITRE III MOYENS DES SERVICES				
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité				
31-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rémunérations principales	818.359.000			
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses	433.239.000			
31-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	36.212.000			
	Total de la 1ère partie	1.287.810.000			
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations				
32-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Rentes d'accidents du travail	240.000			
32-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Pensions de service et pour dommages corporels	1.302.000			
	Total de la 2ème partie	1.542.000			
	3ème Partie Personnel — Charges sociales				
33-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations à caractère familial	81.900.000			
33-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Prestations facultatives	830.000			
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale	312.687.000			
33-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Contribution aux œuvres sociales				
	Total de la 3ème partie	<u>26.984.000</u> <u>422.401.000</u>			
	4ème Partie				
	Matériel et fonctionnement des services				
34-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Remboursement de frais	10.390.000			
34-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Matériel et mobilier	8.819.000			
34-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Fournitures	7.295.000			
34-14	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Charges annexes	17 107 000			
34-15	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Habillement	17.136.000 2.602.000			
34-91	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Parc automobile	17.924.000			
34-93	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Loyers	4.673.000			
34-98	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	352.000			
	Total de la 4ème partie	69.191.000			

42	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64	14 Chaâbane 142 18 septembre 200		
TABLEAU ANNEXE (suite)				
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA		
	5ème Partie			
	Travaux d'entretien			
35-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Entretien des immeubles	8.742.000		
	Total de la 5ème partie	8.742.000		
	7ème Partie			
	Dépenses diverses			
37-11	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Versement forfaitaire	11.390.000		
	Total de la 7ème partie	11.390.000		
	Total du titre III	1.801.076.000		
	Total de la sous-section II	1.801.076.000		
	SOUS-SECTION III			
	SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS			
	TITRE III			
	MOYENS DES SERVICES			
	1ère Partie			
	Personnel — Rémunérations d'activité			
31-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Rémunérations principales	1.162.853.000		
31-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	606.543.000		
31-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	105.800.000		
	Total de la 1ère partie	1.875.196.000		
	2ème Partie			
	Personnel — Pensions et allocations			
32-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Rentes d'accidents du travail	210.000		
32-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Pensions de service et pour dommages corporels	1.654.000		
	Total de la 2ème partie	1.864.000		

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations à caractère familial	130.300.000
33-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Prestations facultatives	538.000
33-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Sécurité sociale	442.349.000
33-14	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Contribution aux œuvres sociales	42.641.000
	Total de la 3ème partie	615.828.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Remboursement de frais	14.520.000
34-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Matériel et mobilier	11.254.000
34-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Fournitures	7.910.000
33-14	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Charges annexes	19.580.000
34-15	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Habillement	2.262.000
34-91	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Parc automobile	35.339.000
34-93	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Loyers	9.573.000
34-98	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	72.000
	Total de la 4ème partie	100.510.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Entretien des immeubles	10.349.000
	Total de la 5ème partie	10.349.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Versement forfaitaire	16.101.000
	Total de la 7ème partie	16.101.000
	Total du titre III	2.619.848.000
	Total de la sous-section III	2.619.848.000
	Total de la section I	4.737.855.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat et de l'urbanisme	4.737.855.000

Décret exécutif n° 05-349 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'industrie.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de trois cent cinquante quatre millions six cent quarante six mille dinars (354.646.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005 au ministre de l'industrie, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de l'industrie

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	83.842.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	63.796.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	8.044.000
	Total de la 1ère partie	155.682.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	2.000.000
	Total de la 2ème partie	2.020.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	54.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	36.910.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.060.000
	Total de la 3ème partie	44.424.000

14 Chaâbane	1426
18 septembre	2005

145

TABLEAU ANNEXE (Suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	16.175.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.069.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.765.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	11.025.000
34-05	Administration centrale — Habillement	300.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.430.000
34-92	Administration centrale — Loyers	492.000
34-97	dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	37.266.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5 000 000
55 01	Total de la 5ème partie	5.000.000
		5.000.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-09	Subvention à l'office national de la métrologie légale (ONML)	78.804.000
	Total de la 6ème partie	78.804.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	1.350.000
37-03	Administration centrale — Dépenses relatives au prix algérien de la qualité	3.000.000
	Total de la 7ème partie	6.850.000
	Total du titre III	330.046.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires —	
	Frais de formation	600.000
	Total de la 3ème partie	600.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Contribution à l'institut algérien de la normalisation (I.A.N.O.R.)	24.000.000
	Total de la 4ème partie	24.000.000
	Total du titre IV	24.600.000
	Total de la sous-section I	354.646.000
	Total de la section I	354.646.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'industrie	354.646.000

Décret exécutif n° 05-350 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre du travail et de la sécurité sociale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de vingt et un milliards trois cent soixante deux millions six cent soixante six mille dinars (21.362.666.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre du travail et de la sécurité sociale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail et de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre du travail et de la sécurité sociale

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	51.503.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	37.995.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	6.504.000
	Total de la 1ère partie	96.002.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	200.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	400.000
	Total de la 2ème partie	600.000

14 Chaâbane 1426 18 septembre 2005		E N° 64
TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	2.970.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	100.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	22.592.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.200.000
	Total de la 3ème partie	27.862.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	22.200.000
34-01	Administration centrale — Matériel et mobilier	603.000
34-02	Administration centrale — Fournitures	3.536.000
34-03	Administration centrale — Charges annexes	6.603.000
34-04	Administration centrale — Habillement	290.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.823.000
34-90	Administration centrale — Loyers	1.900.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	36.965.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	4.554.000
		4.554.000
	Total de la 5ème partie	T.JJ.1000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	2 000 000
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	3.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	814.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	500.000
37-08	Frais d'organisation du congrès arabe du travail	45.000.000
	Total de la 7ème partie	49.314.000
		215 207 000

Total du titre III.....

215.297.000

48	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64	14 Chaâbane 142 18 septembre 200
TABLEAU ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
43-31	Action éducative et culturelle Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	4 000 000
	Total de la 3ème partie	4.000.000
	6ème Partie Action sociale — Assistance et solidarité	
46-03	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère syndical	35.640.000
46-08	Complément différentiel servi aux petites pensions	20.430.000.000
	Total de la 6ème partie	20.465.640.000
	Total du titre IV	20.469.640.000
	Total de la sous-section I	20.684.937.000
	Total de la section I	20.684.937.000
	SECTION II	
	INSPECTION GENERALE DU TRAVAIL	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales	11.682.000
31-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	8.828.000
31-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	543.000
	Total de la 1ère partie	21.053.000

14	Chaâbane	1426
18	septembre	2005

149

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	500.000
	Total de la 2ème partie	500.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	580.000
33-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	100.000
33-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	5.185.000
33-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	500.000
	Total de la 3ème partie	6.365.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	1.476.000
34-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	229.000
34-23	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Fournitures	631.000
34-24	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Charges annexes	411.000
34-25	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Habillement	50.000
34-91	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Parc automobile	248.000
34-98	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	20.000
	Total de la 4ème partie	3.065.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	126.000
	Total de la 5ème partie	126.000

150	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64	14 Chaâbane 1426 18 septembre 2005
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Conférences et séminaires	750.000
37-22	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Versement forfaitaire	187.000
	Total de la 7ème partie	937.000
	Total du titre III	32.046.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-33	Administration centrale de l'inspection générale du travail — Bourses — Indemnités de stage — Frais de formation	6.000.000
	Total de la 3ème partie	6.000.000
	Total du titre IV	6.000.000
	Total de la sous-section I	38.046.000
	COLIC GECTION II	
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rémunérations principales	245.530.000
31-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Indemnités et allocations diverses	188.892.000
31-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	18.754.000
	Total de la 1ère partie	453.176.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Pensions de service et pour dommages corporels	800.000
	Total de la 2ème partie	900.000

14	Chaâbane	1426
18	septembre	2005

151

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations à caractère familial	29.000.000
33-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Prestations facultatives	1.400.000
33-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Sécurité sociale	110.089.000
33-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Contribution aux œuvres sociales	8.500.000
	Total de la 3ème partie	148.989.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Remboursement de frais	7.500.000
34-12	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Matériel et mobilier	1.435.000
34-13	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Fournitures	5.267.000
34-14	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Charges annexes	8.255.000
34-15	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Habillement	500.000
34-80	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Parc automobile	4.050.000
34-81	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Loyers	3.315.000
34-82	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	140.000
	Total de la 4ème partie	30.462.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Entretien des immeubles	2.203.000
	Total de la 5ème partie	2.203.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'inspection générale du travail — Versement forfaitaire	3.953.000
	Total de la 7ème partie	3.953.000
	Total du titre III	639.683.000
	Total de la sous-section II	639.683.000
	Total de la section II	677.729.000
	Total des crédits ouverts au ministre du travail et de la sécurité	
	sociale	21.362.666.000

Décret exécutif n° 05-351 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'emploi et de la solidarié nationale.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) :

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de quarante deux milliards trois cent cinquante et un millions cinq cent quatre vingt dix sept mille dinars (42.351.597.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'emploi et de la solidarité nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	50.391.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	50.136.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	4.616.000
	Total de la 1ère partie	105.143.000
	2ème Partie	103.143.000
32-01	Personnel — Pensions et allocations Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	
32-01		30.000
	Total de la 2ème partie	30.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.126.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	24.833.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	2.047.000
	Total de la 3ème partie	28.036.000

14	Chaâbane	1426
18	septembre	2005

153

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
24.01	Administration centrale — Remboursement de frais	12.050.000
34-01 34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.496.000
34-02 34-03	Administration centrale — Fournitures	4.076.000
34-03	Administration centrale — Charges annexes	10.116.000
34-05	Administration centrale — Habillement	236.000
34-81	Administration centrale — Parc automobile	2.295.000
34-92	Administration centrale — Loyers	622.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	31.901.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.456.000
	Total de la 5ème partie	1.456.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au centre d'accueil pour femmes victimes de violences et en situation de détresse	14.040.000
36-02	Subvention au centre national de formation professionnelle pour handicapés physiques (C.N.F.P.H.P.) Khemisti	47.834.000
36-03	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés pour l'enfance et l'adolescence et de l'assistance sociale (C.N.F.P.S) Birkhadem	28.736.000
36-04	Subvention au centre national de formation des personnels spécialisés des établissements pour handicapés (C.N.F.P.H.) Constantine	48.934.000
36-05	Subventions aux établissements spécialisés	4.085.420.000
36-07	Subvention à l'agence nationale de l'emploi (ANEM)	282.887.000
36-08	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Birkhadem	50.552.000
36-09	Subvention à l'établissement Dar-Rahma de Constantine	24.377.000
36-10	Subvention à l'établissement Dar-Rahma d'Oran	24.243.000
	Total de la 6ème partie	4.607.023.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Organisation de conférences et séminaires	1.250.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	915.000
37-03	Administration centrale — Frais de fonctionnement du comité national de solidarité	4.000.000
37-05	Administration centrale — Frais de documentation technique et d'impression.	4.000.000
	Total de la 7ème partie	10.165.000
	Total du titre III	

154	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64	14 Chaâbane 1426 18 septembre 2005
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
NºS DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	800.000
	Total de la 3ème partie	800.000
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-04	Emplois d'attente — Contrats de pré-emploi (C.P.E.)	5.237.000.000
44-05	Emplois d'attente — Emplois saisonniers d'intérêt local (E.S.I.L.)	2.000.000.000
	Total de la 4ème partie	7.237.000.000
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-02	Administration centrale — Encouragement aux associations à caractère social	207.812.000
46-03	Administration centrale — Frais de transport des aveugles et leurs accompagnateurs et des personnes sans revenus présentant un handicap auditif, moteur, mental, une maladie incurable et invalidante	46.000.000
46-04	Administration centrale — Contribution à l'établissement public d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées (E.P.I.H.)	87.000.000
46-05	Administration centrale — Contribution à l'agence de développement social (ADS)	22.966.000.000
	Total de la 6ème partie	23.306.812.000
	Total du titre IV	30.544.612.000
	Total de la sous-section I	35.328.366.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	254.901.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	195.998.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	11.300.000
		462.199.000
	Total de la 1ère partie	402.199.000

14	Chaâbane	1426
18	septembre	2005

155

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	87.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	270.000
	Total de la 2ème partie	357.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	20.112.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	963.754.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	6.930.000
	Total de la 3ème partie	990.796.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	4.805.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	3.307.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	4.114.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	7.986.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	622.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	3.240.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	609.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	240.000
	Total de la 4ème partie	24.923.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2.044.000
	Total de la 5ème partie	2.044.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	4.103.000
	Total de la 7ème partie	4.103.000
	Total du titre III	1.484.422.000

56	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64	14 Chaâbane 142 18 septembre 200
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-10	Services déconcentrés de l'Etat — Enfants assistés et protection de l'enfance	167.459.000
46-15	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions et allocations à verser aux handicapés à 100	5.000.000.000
	Total de la 6ème partie	5.167.459.000
	Total du titre IV	5.167.459.000
	Total de la sous-section II	6.651.881.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DE L'EMPLOI	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-21	Services déconcentrés de l'emploi — Rémunérations principales	158.011.000
31-22	Services déconcentrés de l'emploi — Indemnités et allocations diverses	88.110.000
31-23	Services déconcentrés de l'emploi — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	15.898.000
	Total de la 1ère partie	262.019.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-22	Services déconcentrés de l'emploi — Pensions de service et pour dommages corporels	300.000
	Total de la 2ème partie	300.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-21	Services déconcentrés de l'emploi — Prestations à caractère familial	16.612.000
33-23	Services déconcentrés de l'emploi — Sécurité sociale	61.539.000
33-24	Services déconcentrés de l'emploi — Contribution aux œuvres sociales	5.017.000
	Total de la 3ème partie	83.168.000

Chaâbane 1426 septembre 2005		I N° 64
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-21	Services déconcentrés de l'emploi — Remboursement de frais	5.980.000
34-22	Services déconcentrés de l'emploi — Matériel et mobilier	3.214.000
34-23	Services déconcentrés de l'emploi — Fournitures	3.750.000
34-24	Services déconcentrés de l'emploi — Charges annexes	3.630.000
34-25	Services déconcentrés de l'emploi — Habillement	422000
34-92	Services déconcentrés de l'emploi — Parc automobile	3.240.000
34-94	Services déconcentrés de l'emploi — Loyers	125.000
34-99	Services déconcentrés de l'emploi — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	112.000
	Total de la 4ème partie	20.473.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-21	Services déconcentrés de l'emploi — Entretien des immeubles	3.150.000
	Total de la 5ème partie	3.150.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Services déconcentrés de l'emploi — Versement forfaitaire	2.240.000
	Total de la 7ème partie	2.240.000
	Total du titre III	371.350.000
	Total de la sous-section III	371.350.000
	Total de la section I	42.351.597.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'emploi et de la solidarité nationale	42.351.597.000

Décret exécutif n° 05-352 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de six cent quatre vingt et un millions sept cent vingt huit mille dinars (681.728.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la pêche et des ressources halieutiques, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la pêche et des ressources halieutiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005,

au ministre de la pêche et des ressources halieutiques

Nºs DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	48.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	35.989.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et	
	accessoires de salaires	7.363.000
	Total de la 1ère partie	91.852.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.728.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	mémoire
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	21.200.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.500.000
	Total de la 3ème partie	24.428.000

14	Chaâbane	1426
18	septembre	2005

159

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	17.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	5.680.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	7.616.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	7.700.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	3.375.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.248.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	43.429.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	5.291.000
	Total de la 5ème partie	5.291.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-05	Subventions aux écoles de formation technique de pêcheurs (EFTP)	80.737.000
36-06	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture	33.706.000
36-07	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture d'Oran	9.716.000
36-08	Subvention à l'institut de technologie des pêches et de l'aquaculture de Collo	9.514.000
36-82	Subvention au centre national d'études et de documentation pour la pêche et l'aquaculture (CNDPA)	21.835.000
	Total de la 6ème partie	155.508.000
	7ème Partie <i>Dépenses diverses</i>	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	4.500.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	769.000
	Total de la 7ème partie	5.269.000
	Total du titre III	325.777.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000

60	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64	14 Chaâbane 142 18 septembre 200
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Information et vulgarisation	3.500.000
44-24	Administration centrale — Foires et expositions	2.000.000
	Total de la 4ème partie	5.500.000
	Total du titre IV	10.500.000
	Total de la sous-section I	336.277.000
		330.277.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	150 000 000
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	150.808.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires	65.361.000
01 10	et accessoires de salaires	38.648.000
	Total de la 1ère partie	254.817.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	22.000
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	22.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	5.594.000
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	mémoire
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	54.100.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	1.150.000
	Total de la 3ème partie	60.844.000
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	00.0 11 .000

4 Chaâbane 142 3 septembre 200		E N° 64
	TABLEAU ANNEXE (suite)	
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	7.000.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	4.820.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	2.758.000
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	6.600.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	230.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	2.835.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	923.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	210.000
	Total de la 4ème partie	25.376.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	2.425.000
	Total de la 5ème partie	2.425.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	1.967.000
	Total de la 7ème partie	1.967.000

Total du titre III.....

Total de la sous-section II....

Total de la section I....

Total des crédits ouverts au ministre de la pêche et des ressources halieutiques

345.451.000

345.451.000

681.728.000

681.728.000

Décret exécutif n° 05-353 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de neuf milliards cinq cent quatre vingt seize millions sept cent quatre vingt deux mille dinars (9.596.782.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre de la jeunesse et des sports

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	82.774.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	58.024.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.952.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations	
	principales	2.370.000
	Total de la 1ère partie	147.120.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	130.000
	Total de la 2ème partie	130.000

14 Chaâbane 1	426
18 septembre 2	2005

163

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	4.742.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	35.200.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	3.690.000
	Total de la 3ème partie	43.632.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	27.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.144.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	3.432.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	20.100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	398.000
34-06	Administration centrale — Fournitures techniques, pédagogiques et matériel de jeunesse et des sports	18.000.000
34-07	Administration centrale — Matériel et fournitures informatiques	2.080.000
34-81	Administration centrale — Remboursement de frais des coopérants	4.660.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.250.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.277.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	80.951.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	1.564.000
	Total de la 5ème partie	1.564.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux instituts nationaux de formation supérieure (INFS) de sport et de jeunesse	413.700.000
36-02	Subvention au lycée sportif national de Draria	85.120.000
36-14	Subvention au centre national d'information de la jeunesse et des sports	29.940.000
36-21	Subvention au centre d'information et d'animation de la jeunesse (C.I.A.J.)	452.830.000
36-41	Subventions aux offices des parcs omnisports de wilaya (O.P.O)	338.240.000
36-51	Subvention au centre national des organes et structures d'animation et d'organisation du sport (CNOSAOS)	120 (40 000
	Total de la 6ème partie	129.640.000

Nos DES CREDITS OUVERTS		TABLEAU ANNEXE (suite)	
Table Tabl		IADELAU ARTELL (suite)	.
Dépenses diverses Administration centrale - Conférences et séminaires 2.160.000	Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	
Administration centrale — Conférences et séminaires		7ème Partie	
Administration centrale — Versement forfaitaire		Dépenses diverses	
37-02 Administration centrale — Versement forfatiatire	37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	2.160.000
Administration centrale — Communication et production didactique dans le secteur de la jeunesse	37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	
37.06 Administration centrale — Festivités du 5 Juillet	37-05		
37-08	37-06	Administration centrale — Festivités du 5 Juillet	
37-09	37-08	Frais d'organisation des 10èmes jeux sportifs arabes	
Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sport Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sport Total de la 7ème partie	37-09	Frais de fonctionnement du comité d'organisation des 9èmes jeux africains	
Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sport. Total de la 7ème partie. Total du titre III	37-21	Administration centrale — Rencontres nationales de jeunesse et de sport	
Total du titre III	37-22	Administration centrale — Rencontres internationales de jeunesse et de sport	
Total du titre III		Total de la 7ème partie	
Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel		Total du titre III	
Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel			2.073.433.000
3-01			
Action éducative et culturelle Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel		-	
Administration centrale — Frais de formation et de perfectionnement du personnel			
Administration centrale — Contribution aux associations sportives		Action éducative et culturelle	
Administration centrale — Contribution aux associations sportives	43-01		3.000.000
Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports 2.000.000 500.000.000 500.000.000 60.000.000	43-02	Administration centrale — Contribution aux associations sportives	
Fonds national pour la préparation et l'organisation des 9èmes jeux africains. 500.000.000 60.000.000 1.457.480.000 1.457.480.000 1.457.480.000 1.457.480.000 1.457.480.000 3.532.915.000 1.457.480.000	43-03	Administration centrale — Contribution à l'observatoire national des sports	
Administration centrale — Encouragement aux associations de jeunes	43-04	Fonds national pour la préparation et l'organisation des 9èmes jeux africains	
Total de la 3ème partie	43-05	Administration centrale — Encouragement aux associations de jeunes	
Total du titre IV		Total de la 3ème partie	
SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales		Total du titre IV	-
SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales		Total de la sous-section I	
TITRE III MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 2.408.935.000 1.915.111.000 Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses		SOUS-SECTION II	
MOYENS DES SERVICES 1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-11 Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales		SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité 31-11 31-12 31-13 Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales		TITRE III	
Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales		MOYENS DES SERVICES	
Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales		1ère Partie	
Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses			
Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	31_11	Sarvigas déconcentrés de l'Etet Démunérations principales	2 409 025 000
Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires		1	
Total de la 1ère partie		Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier —	
2ème Partie Personnel — Pensions et allocations 32-11 Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accident du travail			
Personnel — Pensions et allocations 32-11 Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accident du travail			1.504.400.000
32-11 Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accident du travail			
32-12 Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels			
corporels			997.000
·	32-12		2 155 000
		<u> </u>	

14 (1)-25---- 1406

14	Chaâbane	1426
18	septembre	2005

165

N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	229.687.000
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	1.079.896.000
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	104.249.000
	Total de la 3ème partie	1.413.832.000
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	40.200.000
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	6.240.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	16.640.000
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	39.028.000
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel technique et pédagogique de sport	2.500.000
	et de jeunesse	30.000.000
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	6.480.000
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	3.955.000
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000
	Total de la 4ème partie	145.523.000
	5ème Partie Travaux d'entretien	
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	17.710.000
55 11	Total de la 5ème partie	17.710.000
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-11	Services déconcentrés de l'Etat — Assurance des adhérents	3.500.000
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	39.664.000
	Total de la 7ème partie	43.164.000
	Total du titre III	6.008.867.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-11	Services déconcentrés de l'Etat — Encouragement et contribution aux associations de promotion, d'insertion et d'animation de jeunes et aux	
43-13	services déconcentrés de l'Etat — Frais de formation inhérents à la promotion, l'insertion et l'animation des activités de jeunes et des pratiques	50.000.000
	physiques et sportives	5.000.000
	Total de la 3ème partie	55.000.000
	Total du titre IV	55.000.000
	Total de la sous-section II	6.063.867.000
	Total de la section I	9.596.782.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la jeunesse et des	
	sports	9.596.782.000

Décret exécutif n° 05-354 du 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre du tourisme.

Le Chef du Gouvernement,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4° et 125 (alinéa 2) :

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005 ;

Vu l'ordonnance n° 05-05 du 18 Journada Ethania 1426 correspondant au 25 juillet 2005 portant loi de finances complémentaire pour 2005 ;

Décrète:

Article 1er. — Les crédits d'un montant de sept cent soixante sept millions six mille de dinars (767.006.000 DA) ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2005, au ministre du tourisme, sont répartis conformément au tableau annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 Chaâbane 1426 correspondant au 17 septembre 2005.

Ahmed OUYAHIA.

TABLEAU ANNEXE

Répartition par chapitre des crédits ouverts au titre des dépenses de fonctionnement pour 2005, au ministre du tourisme

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	41.497.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	36.630.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires Total de la 1ère partie	5.103.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	285.000
	Total de la 2ème partie	315.000

14	Chaâbane	1426
18	septembre	2005

167

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations à caractère familial	1.696.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	19.532.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	1.925.000
	Total de la 3ème partie	23.163.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	23.000.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	2.310.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	4.848.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	12.000.000
34-05	Administration centrale — Habillement	200.000
34-07	Administration centrale — Impression et diffusion de brochures à caractère touristique	500,000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	4.062.000
34-92	Administration centrale — Loyers	750.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertise —	
	Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	47.680.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	2.581.000
	Total de la 5ème partie	2.581.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subvention à l'office national du tourisme (O.N.T.)	109.296.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale supérieure du tourisme	29.470.000
36-03	Administration centrale — Subvention à l'institut national des techniques hôtelières et touristiques	52.461.000
36-04	Administration centrale — Subvention au centre d'hôtellerie et de tourisme	
	Total de la 6ème partie	43.681.000

168	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64	14 Chaâbane 1426 18 septembre 2005
TABLEAU ANNEXE (suite)		
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Conférences et séminaires	1.000.000
37-02	Administration centrale — Versement forfaitaire	566.000
37-03	Frais d'organisation du festival du tourisme saharien	20.000.000
	Total de la 7ème partie	21.566.000
	Total du titre III	413.443.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Indemnités de stage — Présalaires — Frais de formation	3.013.000
43-03	Administration centrale — Contribution aux associations d'utilité publique et aux offices locaux du tourisme	3.125.000
	Total de la 3ème partie	6.138.000
	Total du titre IV	6.138.000
	Total de la sous-section I	419.581.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rémunérations principales	103.223.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	94.882.000
31-13	Services déconcentrés de l'Etat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	28.961.000
	Total de la 1ère partie	227.066.000
	2ème Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-11	Services déconcentrés de l'Etat — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages corporels	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire

14 Chaâbane 1426 18 septembre 2005 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 64 169				
	TABLEAU ANNEXE (suite)			
N ^{os} DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA		
	3ème Partie			
	Personnel — Charges sociales			
33-11	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations à caractère familial	5.128.000		
33-12	Services déconcentrés de l'Etat — Prestations facultatives	320.000		
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	49.526.000		
33-14	Services déconcentrés de l'Etat — Contribution aux œuvres sociales	3.979.000		
	Total de la 3ème partie	58.953.000		
	4ème Partie			
	Matériel et fonctionnement des services			
34-11	Services déconcentrés de l'Etat — Remboursement de frais	11.100.000		
34-12	Services déconcentrés de l'Etat — Matériel et mobilier	1.103.000		
34-13	Services déconcentrés de l'Etat — Fournitures	16.551.000		
34-14	Services déconcentrés de l'Etat — Charges annexes	19.602.000		
34-15	Services déconcentrés de l'Etat — Habillement	500.000		
34-91	Services déconcentrés de l'Etat — Parc automobile	4.320.000		
34-93	Services déconcentrés de l'Etat — Loyers	1.500.000		
34-98	Services déconcentrés de l'Etat — Frais judiciaires — Frais d'expertise — Indemnités dues par l'Etat	480.000		
	Total de la 4ème partie	55.156.000		
	5ème Partie			
	Travaux d'entretien			
35-11	Services déconcentrés de l'Etat — Entretien des immeubles	4.260.000		
33-11		4.368.000		
	Total de la 5ème partie	4.368.000		
	7ème Partie			
	Dépenses diverses			
	·			
37-12	Services déconcentrés de l'Etat — Versement forfaitaire	1.882.000		
	Total de la 7ème partie	1.882.000		
	Total du titre III	347.425.000		
	Total de la sous-section II	347.425.000		
	Total de la section I	767.006.000		
	Total des crédits ouverts au ministre du touris me	767.006.000		